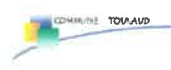


Convention Territoriale Globale

2021-2025



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE RHÔNE CRUSSOL



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations Familiales de l'Ardèche représentée par la présidente de son conseil d'administration, Mme Catherine Schuler et par sa Directrice, Mme Florence Copin, dûment autorisées à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La communauté de communes Rhône Crussol, représentée par son Président M. Jacques Dubay, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire ;
- La commune d'Alboussière, représentée par son maire, M. Michel Mizzi, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Boffres, représentée par son maire, M. Hubert Juge, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Champis, représentée par son maire, M. Denis Dupin, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Charmes sur Rhône, représentée par son maire, M. Thierry Avouac, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Chateaubourg, représentée par son maire, Mme Caroline Caubet, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Cornas, représentée par son maire, M. Stéphane Lafage, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Guilhaud Granges, représentée par son maire, Mme Sylvie Gaucher, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

- La commune de St Georges les Bains, représentée par son maire, Mme Geneviève Peyrard, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de St Péray, représentée par son maire, M. Jacques Dubay, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de St Romain de Lerps, représentée par son maire, Mme Anne Simon, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de St Sylvestre, représentée par son maire, Mme Laetitia Goumat, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Soyons, représentée par son maire, M. Hervé Coulmont, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Toulaud, représentée par son maire, M. Christophe Chantre, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la CAF de l'Ardèche en date du **02 Février 2021** concernant la stratégie de déploiement des CTG ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Rhône Crussol en date du **25 février 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal d'Alboussière en date du **24 février 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de Boffres en date du **25 février 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de Champis en date du **1^{er} mars 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de Charmes-sur-Rhône en date du **24 février 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de Chateaubourg en date du **11 février 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de Cornas en date du **22 mars 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de Guilhaud-Granges en date du **22 février 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Georges-lès-Bains en date du **23 mars 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Péray en date du **25 février 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Romain de Lerps en date du **8 mars 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Sylvestre en date du **8 mars 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de Soyons en date du **29 mars 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de Toulaud en date du **25 février 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les

partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma directeur de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté... En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles
- Les territoires et les champs d'intervention prioritaires
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernant : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté,
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs

L'ensemble de ces informations permettant de situer le territoire par rapport aux tendances et aux dynamiques repérées à l'échelle du département sont détaillés dans le diagnostic partagé en annexe 1.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, **la Caf de l'Ardèche, la communauté de communes Rhône Crussol** et les communes de **Alboussière, Boffres, Champis, Charmes sur Rhône, Chateaubourg, Cornas, Guilhaud Granges, St Georges les Bains, St Péray, St Romain de Lerps, St Sylvestre, Soyons et Touloud** souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de Rhône Crussol :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
 - Articuler les différents services de l'offre d'accueil des jeunes enfants du territoire et consolider l'offre petite enfance proposée sur le plateau
 - Contribuer à la structuration d'une offre « enfance et jeunesse » adaptée aux besoins des familles.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
 - Contribuer au développement d'une offre territoriale diversifiée et structurée
 - Accompagner le développement de la politique de soutien à la parentalité
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle;
 - Améliorer le parcours d'insertion des personnes et des familles en situation de précarité
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale
 - Accompagner les jeunes adultes et encourager l'autonomie et l'émancipation

- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DES COMMUNES

La Communauté de communes Rhône Crussol et les communes de Alboussière, Boffres, Champis, Charmes sur Rhône, Chateaubourg, Cornas, Guilhaud Granges, St Georges les Bains, St Péray, St Romain de Lerps, St Sylvestre, Soyons et Toulaud mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- La petite enfance
- L'enfance / La jeunesse
- Le soutien à la parentalité
- Le logement
- L'accès aux droits – inclusion numérique
- L'animation de la vie sociale

L'offre de service présente sur ce territoire est détaillée dans le diagnostic partagé (ANNEXE 1).

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;

- Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- Prendre en compte les besoins spécifiques des familles
- Garantir une solution d'accueil à toutes les familles du territoire
- Mettre en réseau les acteurs de la petite enfance
- Garantir une offre d'accueil enfance jeunesse équitable et adaptée aux besoins de toutes les familles
- Soutenir et accompagner la jeunesse
- Soutenir les parents dans leur rôle éducatif
- Structurer la politique de soutien à la parentalité à l'échelle intercommunale
- Proposer un cadre de vie adapté à chaque public
- Améliorer la visibilité des dispositifs
- Proposer une offre d'accompagnement équitable sur le territoire
- Permettre une information accessible sur l'ensemble du territoire
- Renforcer le lien social et le vivre ensemble sur le territoire intercommunal
- Favoriser l'inclusion numérique grâce à l'appropriation et à la valorisation des outils numériques
- Mettre en réseau les acteurs du territoire pour une cohérence territoriale

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de l'Ardèche, la communauté de communes Rhône Crussol et les communes d'Alboussière, Boffres, Champis, Charmes sur Rhône, Chateaubourg, Cornas, Guilherand Granges, St Georges les Bains, St Péray, St Romain de Lerps, St Sylvestre, Soyons et Touloud s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf, de la **communauté de communes Rhône Crussol et des communes d'Alboussière, Boffres, Champis, Charmes sur Rhône, Chateaubourg, Cornas, Guilherand Granges, St Georges les Bains, St Péray, St Romain de Lerps, St Sylvestre, Soyons et Touloud.**

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la communauté de Communes ;

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite **au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg**, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du **1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025**.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Aubenas le 13 juillet 2021 en 15 exemplaires originaux.

Cette convention comporte 14 pages paraphées par les parties et les 6 annexes énumérées dans le sommaire.

La Caf de l'Ardèche		La communauté de communes Rhône Crussol
La Directrice Mme Florence COPIN	La Présidente Mme Catherine SCHULER	Le Président M. Jacques DUBAY
La commune d'Alboussière	Le Maire, M. Michel MIZZI	
La commune de Boffres	Le Maire, M. Hubert JUGE	
La commune de Champis	Le Maire, M. Denis DUPIN	
La commune de Charmes sur Rhône	Le Maire, M. Thierry AVOUAC	
La commune de Chateaubourg	Le Maire, Mme Caroline CAUBET	
La commune de Cornas	Le Maire, M. Stéphane LAFAGE	
La commune de Guilherand Granges	Le Maire, Mme Sylvie GAUCHER	
La commune de St Georges les Bains	Le Maire, Mme Geneviève PEYRARD	
La commune de St Péray	Le Maire, M. Jacques DUBAY	
La commune de St Romain de Lerps	Le Maire, Mme Anne SIMON	
La commune de St Sylvestre	Le Maire, Mme Laëtitia GOUMAT	
La commune de Soyons	Le Maire, M. Hervé COULMONT	
La commune de Toulaud	Le Maire, M. Christophe CHANTRE	

SOMMAIRE

ANNEXE 1 – Diagnostic partagé

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales

ANNEXE 3 – Plan d'actions 2021-2025 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

ANNEXE 5 – Evaluation

ANNEXE 6 – Décisions du conseil communautaire de la *communauté de communes Rhône Crussol* et des communes d'Alboussière, Boffres, Champis, Charmes sur Rhône, Chateaubourg, Cornas, Guilhaud Granges, St Georges les Bains, St Péray, St Romain de Lerps, St Sylvestre, Soyons et Toulaud

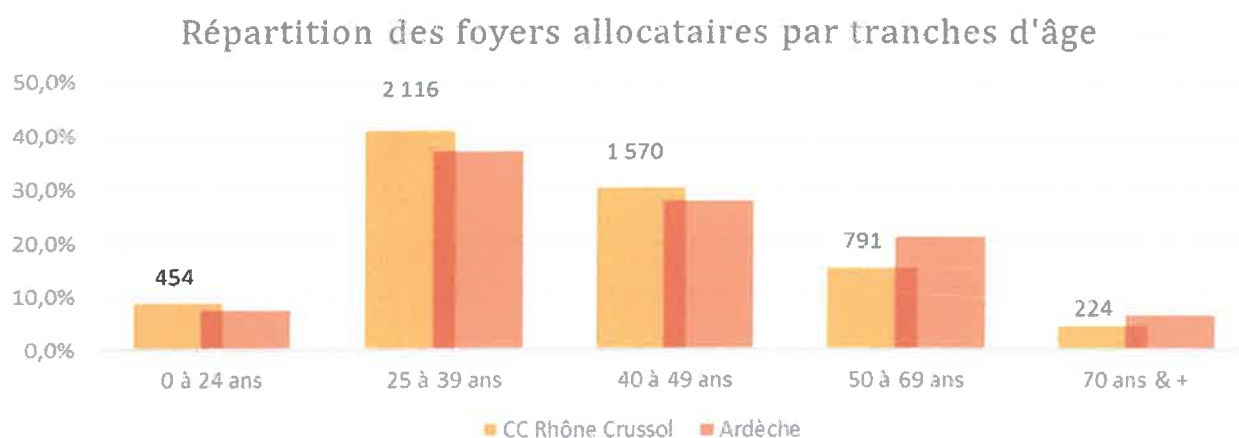
ANNEXE 1 – Diagnostic partagé

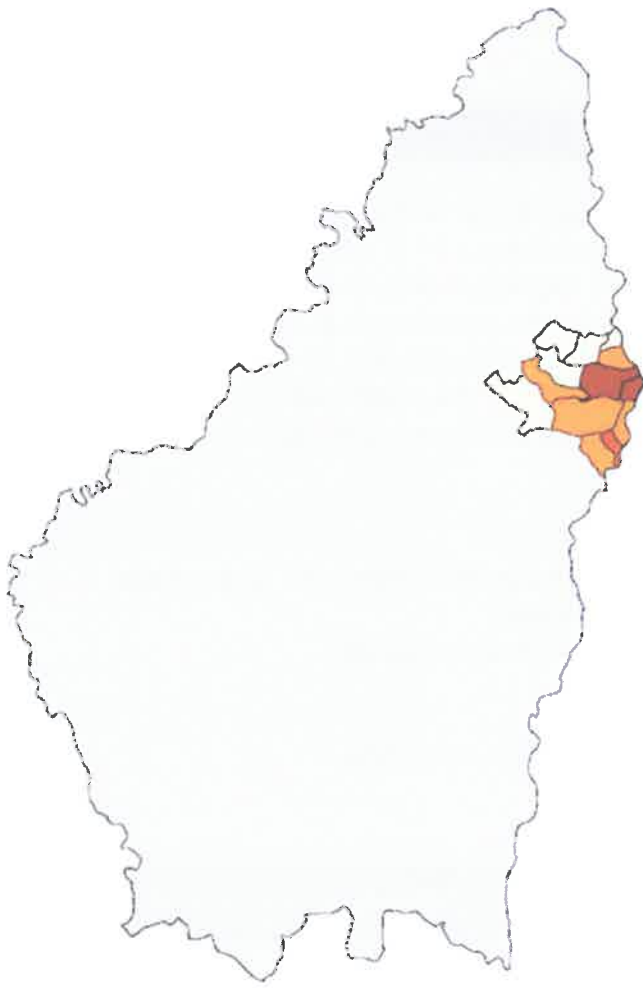
A partir du portrait social du territoire proposé par la Caf et partagé avec la collectivité, des ateliers ont été organisés en visio conférence le 17 novembre 2020 puis le 11 décembre 2020 avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie des familles et des habitants. Ces ateliers ont réuni une quarantaine de participants et notamment des Elus, des salariés, des habitants, des représentants du Département et de la MSA. Le premier atelier a permis de réaliser un diagnostic partagé qui s'appuyait sur le portrait social et le second atelier a permis de définir le plan d'actions de ce territoire.

- **33 854 habitants** (10,4% des habitants de l'Ardèche) (Insee 2016) répartis sur 13 communes
- **200 km² de superficie** (3,6% de la surface du département)
- **5 155 foyers allocataires Caf** (9,1% des allocataires de l'Ardèche) (2018)
- **14 482 personnes couvertes par la Caf** (2018)
- **Taux de couverture Caf : 42,8%** (44,1% en Ardèche)
- **Taux de chômage des 15-64 ans : 9,7%** (14,2% en Ardèche ; Insee 2016)

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016
Population	17 846	20 493	23 725	27 334	29 100	31 317	32 474	33 854

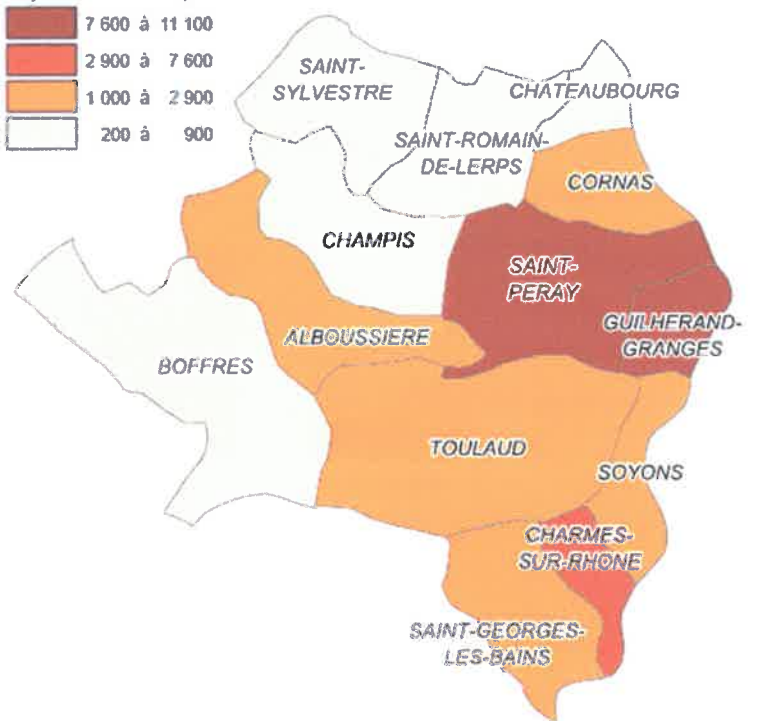
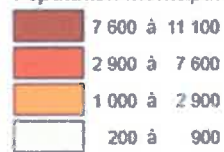
© Geofla® 2.0 IGN 2015 ; Source : Insee (2015)





Nombre d'habitants

Population municipale Insee 2016



© Geofla® 2.0 IGN 2015

1- Petite enfance

Un nombre de naissance fluctuant et une situation socio-économique parentale plutôt favorable



Source : Insee, statistiques de l'état civil (2018)

324 naissances ont été domiciliées par l'état civil sur le territoire intercommunal en 2018 (361 en 2014, une baisse de 10,2% contre une diminution de 11,2% au département et - 7,9% au national). En 2018 les enfants d'allocataires âgés de moins de 6 ans sont près de 1 930 à vivre sur la communauté de communes, dont 930 âgés de moins de 3 ans (une diminution de 2% pour les moins de 6 ans et de 9% pour les moins de 3 ans par rapport à 2014). In fine, il est à noter que le nombre de naissances est à la baisse depuis 3 ans (2015-2018).

64% des jeunes enfants (moins de 3 ans) d'allocataires ont leurs 2 parents ou le monoparent en emploi, ce qui est supérieur aux taux départemental (53%) et national (52%).

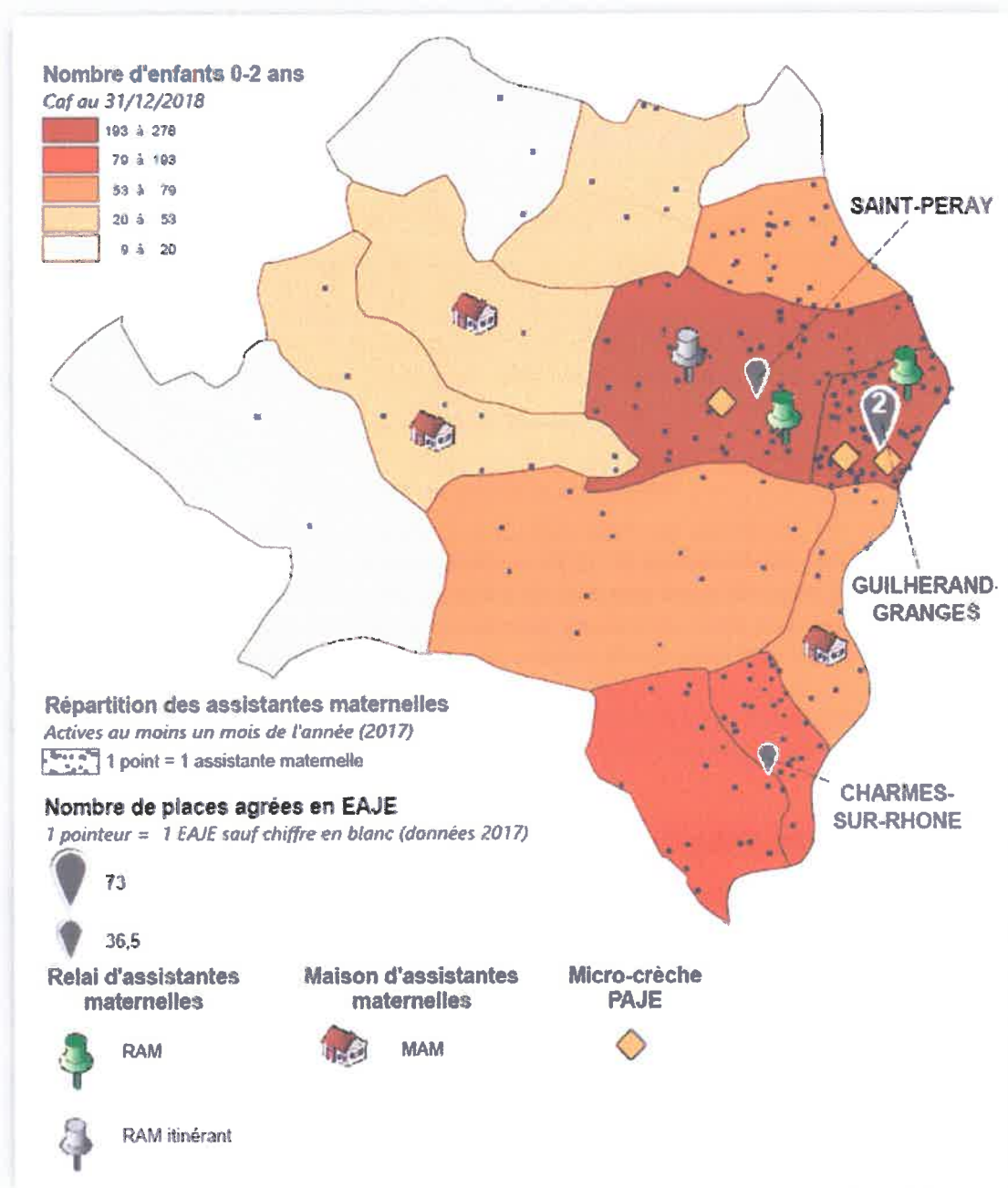
Profil des familles avec enfant(s) de moins de 3 ans

	CC Rhône Crussol	Ardèche	France métropolitaine
Familles avec enfant(s) de moins de 3 ans	862 (16,7% des allocataires)	7 555 (13,3% des allocataires)	1 789 481 (14,6% des allocataires)
Monoparentales (%)	8,5	12,7	15,2
Précaires (%)	11,1	24,3	26,6
Fragiles (%)	12,6	14,4	14,1

Source : Caf (2018)

Ces allocataires, susceptibles d'avoir des besoins plus spécifiques en termes d'accueil, sont faiblement représentés dans la communauté de communes.

Pour autant, l'accompagnement des parents vers l'accès à l'emploi est une ambition portée par la Caf. Les crèches « à vocation d'insertion professionnelle » (Avip) ont pour mission de favoriser l'accès à l'emploi des parents d'enfants de moins de 3 ans, en leur permettant d'obtenir un accueil en crèche et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi par les services de Pôle emploi. La CDC Rhône Crussol n'est pas couverte par ce dispositif.



© Geofla® 2.0 IGN 2015 – Source : Caf

Le taux de couverture (capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans, au 1^{er} Janvier 2017) sur le territoire **est de 78.6%**² (Ardèche : 61,7%, national : 58,9%).

Bien que ce territoire soit doté d'une offre d'accueil importante, il est à noter qu'il est caractérisé par une population active ce qui semble accentuer la demande.

Un projet d'extension est engagé sur la commune de Charmes sur Rhône avec un agrément PMI qui évoluera à 25 places (+ 5 places) en 2022.

² Ce taux ne prend pas en compte les ouvertures après 2017 (ouverture d'une structure de 34 places à Guilherand-Granges en novembre 2019) et les micro crèches PAJE (Saint-Péray, Guilherand-Granges)

Par ailleurs, la CDC Rhône Crussol ne comptabilise aucune structure d'accueil du jeune enfant relevant du dispositif de Fonds de Modernisation de la Caf. Cela se traduit par des équipements relativement récents (moins de 10 ans d'ancienneté), non implantés en zone de revitalisation rurale ou de politique de la ville, et qui ne font pas état des préconisations liées à des travaux par la PMI.

Nombre d'enfants par modes d'accueil et assistants maternels sur la communauté de communes en 2017 :

Accueil collectif					
Commune EAJE	Nombre de places agréées de 0 à 5 ans	Nombre d'enfants inscrits	Dont pauvres ³	Taux d'occupation réalisé (%)	Taux d'occupation facturé (%)
Charmes-sur-Rhône	20	47	11	72,9	75,2
Guilherand-Granges	39	120	0	67,2	71,8
Saint-Péray	30	116	43	69,8	75,4
TOTAL	89	283	54	69,4	73,8

Assistants maternelles			
Nombre assistantes maternelles agréées actives au moins un mois de l'année	Nombre assistantes maternelles agréées actives au cours du mois de référence	Taux d'assistantes maternelles de 50 ans ou plus	Nombre enfants gardés
236	209	41,1%	717

Source : Caf (2017)

Le taux d'occupation réalisé en accueil collectif (69,4%) est supérieur au taux départemental (65,8%) et bien au-delà du national (61,9%).

Parmi les 209 assistantes maternelles agréées actives au cours du mois de référence (Décembre 2017), 69,4% d'entre elles gardent 3 enfants ou plus contre 70,1% en Ardèche et 60,7% en France métropolitaine. Par ailleurs, 86 d'entre elles ont 50 ans ou plus soit un taux similaire au département et inférieur à l'hexagone (44%).

Les Relais d'Assistants Maternels (RAM) « Les Lucioles » à Guilherand-Granges, « Les Oursons » à Saint-Péray et le RAM itinérant intercommunal⁴ gérés par la communauté de commune, permettent notamment d'informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil existants sur le territoire. Ils couvrent l'ensemble de la communauté de communes et recensent 3 Équivalents Temps Pleins (ETP) en 2018. On compte ainsi un ETP animatrice Ram pour 69,7 assistants maternels sur le territoire, soit un ratio inférieur au département (1 ETP animatrice Ram pour 49,6 assistants maternels) et supérieur au national (1 pour 85,5).

Depuis 2017, la Caf encourage les RAM à s'investir dans des missions supplémentaires (traitement des demandes d'accueil sur le site mon-enfant.fr, promotion de l'activité des assistants maternels et aide au départ en formation des assistants maternels) et propose à ce titre une subvention complémentaire de 3 000 €. Les 3 RAM du territoire ne se sont pas inscrits dans ces actions. Un accompagnement de ces équipements pourrait être intéressant afin de valoriser leur intervention.

Ce territoire dispose également de 3 Maisons d'Assistants Maternelles implantées sur les communes de Champis (agrément pour 8 enfants), Alboussière (agrément pour 8 enfants) et Soyons (agrément pour 8 enfants).

Des micro-crèches PAJE ont aussi ouvert au cours des dernières années. On comptabilise 2 structures de 10 places à Guilherand-Granges et 1 à Saint-Péray. Des projets de micro-crèche privées sont également en cours : à Soyons, à Charmes-sur-Rhône.

Pour compléter cette offre d'accueil, un multi accueil de 34 places conventionné en Prestation de Service Unique ouvrira ses portes à l'automne 2019 sur la commune de Guilherand Granges. Cette crèche, dite « d'entreprise »,

³ Nombre d'enfants inscrits qui se voient appliquer une tarification inférieure à 1€ de l'heure

⁴ Itinérance sur les communes de Alboussière, Soyons, Charmes sur Rhône, St Georges les Bains et Saint Romain de Lerps

conventionnera avec des acteurs économiques du territoire afin de leur réserver des places. Elle s'engage néanmoins à recevoir 10% des enfants hors entreprises.

En ce qui concerne l'offre globale d'accueil du jeune enfant, la proposition d'horaires atypiques n'est pas une pratique répandue sur le territoire. La nouvelle crèche d'entreprises de Guilhaumand Granges ouvrira ses portes de 6h30 à 19h30 du lundi au vendredi.

En matière de réponse aux besoins des familles et dans un souci de favoriser l'inclusion et la mixité sociale dans les structures d'accueil du jeune enfant, la Caf met en place des bonus « handicap » et « mixité sociale ». L'objectif est de soutenir les équipements grâce à une prise en charge financière complémentaire. Selon les remontées des structures du territoire, seule la crèche de St Péray est concernée par le bonus handicap pour 1 enfant à ce jour.

Afin de garantir une meilleure lisibilité entre l'offre et la demande et de mieux accompagner les familles dans leur recherche de mode de garde, une réflexion sur un Guichet Unique pourrait être opportune.

Enfin, 64 enfants Caf & Msa de deux ans, résidents sur le territoire, sont scolarisés en école maternelle (privée ou publique) en 2017 (soit 16,2% de la population des enfants de 2 ans contre 27,9% en Ardèche et 13,6% en France métropolitaine).

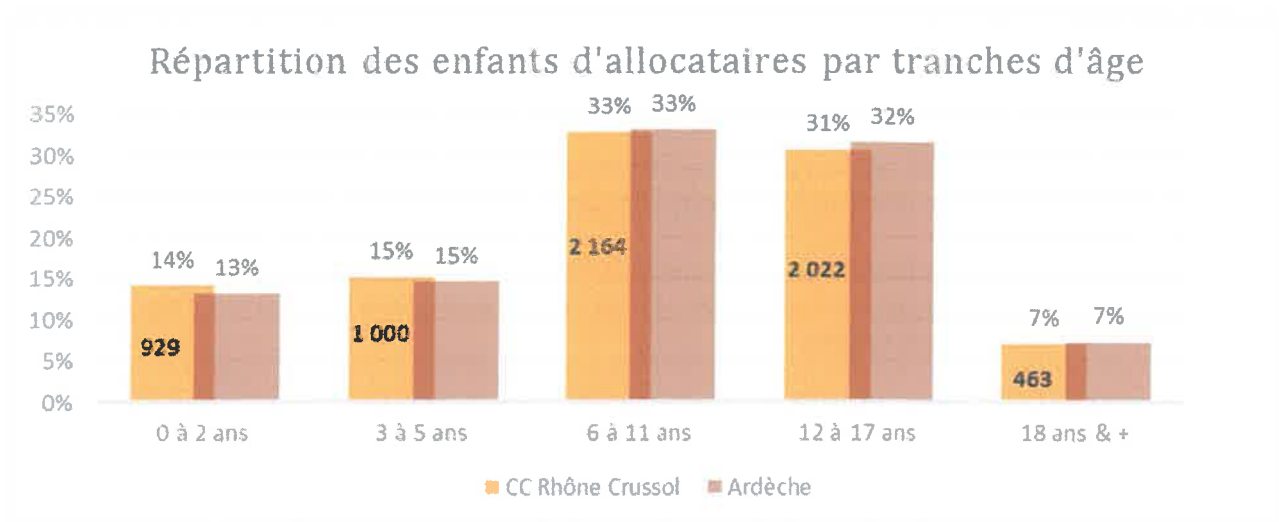
Axe de travail proposé : Contribuer à une meilleure régulation de l'offre et veiller à la pérennité des services et à leur qualité (notamment la prise en charge du handicap et de la mixité sociale)

→ Constats partagés lors de l'atelier

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
Prise en charge des enfants en situation de handicap	Disparité de l'offre d'accueil entre le plateau et la plaine
Des actions ponctuelles organisées par les équipements du territoire	Faible offre d'accueil pour les 0-3 ans sur le plateau, notamment pour l'accueil individuel
Maintien des consultations de PMI à Guilhaud Granges	Formations insuffisantes pour permettre l'accueil du handicap dans des conditions sereines
Proposition de temps d'échanges en direction des jeunes parents organisés par la PMI	Manque de lisibilité de l'offre d'accueil existante
Diversité des modes d'accueil	Horaires atypiques et accueil d'urgence insuffisamment pris en compte dans l'offre d'accueil
Des assistantes maternelles reconnues et valorisées	Manque de liens entre les acteurs de la garde à domicile et les RAM
	Besoin d'un lieu unique d'information pour les familles
	Des parents inquiets face à leur rôle d'employeur

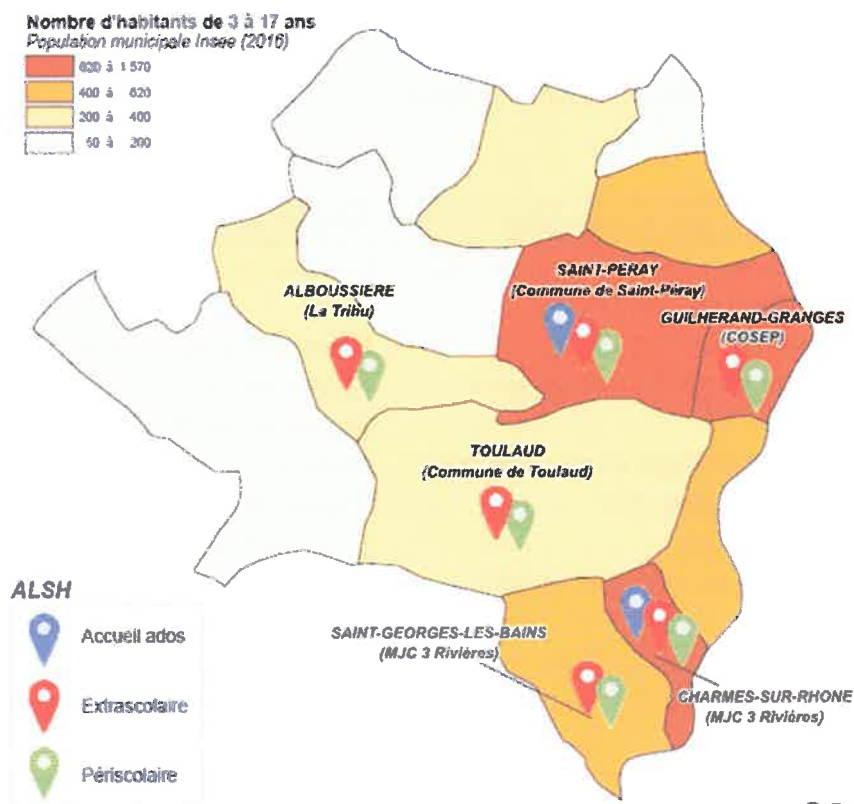
2- Enfance – Jeunesse

Une offre d'accueil riche et présente sur l'ensemble du territoire



Parmi les 6 578 enfants d'allocataires, 2 164 sont âgés de 6 à 11 ans sur le territoire intercommunal. Les jeunes et adolescents (12-17 ans) sont pour leur part 2 022 à vivre sur la CDC Rhône Crussol.

Une offre de loisirs relativement importante est proposée à ces jeunes sur le territoire avec 6 accueils extrascolaires, 6 accueils périscolaires et 2 accueils adolescents répartis sur l'intercommunalité :



© Geofla® 2.0 IGN 2015

La MJC de Guilhaud-Granges n'est pas déclarée en accueil de loisirs auprès de la DDCSPP⁵ mais propose également des activités culturelles et sportives aux jeunes du territoire.

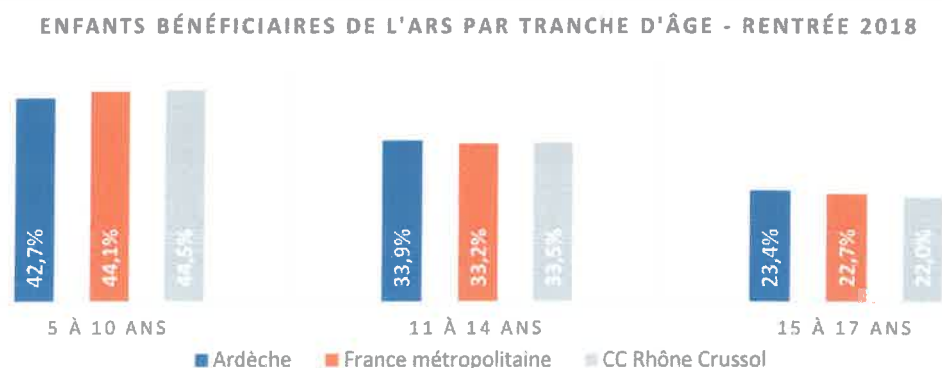
Dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, la Caf propose un financement complémentaire aux accueils de loisirs inscrits dans un Plan Mercredi. En 2019, les ALSH de Guilhaud Granges (COSEP) et de Saint-Péray ont adhéré à ce dispositif. En 2020, la commune de Toulaud a souhaité s'engager et a finalement retiré son dossier.

Entre 2015 et 2018, deux projets portés par la Mairie de Saint-Péray et l'association « La Tribu » ont été financés dans le cadre du dispositif « Expérimentation Ados ». Cette convention pluriannuelle initiée par Caf avait pour but de favoriser l'émergence et la structuration d'une politique en direction des jeunes. En 2019, un appel à projets jeunesse a permis de renouveler le financement du service jeunesse de Saint-Péray. En revanche, le changement de responsable jeunesse à La Tribu n'a pas permis de pérenniser l'action et de la stabiliser.

Sur le territoire de la communauté de communes, un Promeneur du Net (PdN), l'animatrice de la MJC de Guilhaud-Granges, accompagne les jeunes sur internet : elle répond à leurs sollicitations, favorise les bonnes pratiques et les sensibilise aux risques.

⁵ Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

En termes d'éducation, le territoire détient 21 écoles élémentaires, 2 collèges et 1 Lycée. L'allocation de rentrée scolaire (ARS) aide les familles ayant au moins un enfant scolarisé de 6 à 18 ans⁶, à financer les dépenses de la rentrée scolaire. À l'échelle de la CDC Rhône Crussol, plus de 1950 enfants ont bénéficié de cette allocation pour la rentrée 2018-2019 répartis comme ceci :



Sources : Caf (2018)

Soit un total de plus de 750 000 € versés à plus de 1 200 foyers allocataires sur l'intercommunalité.

La prise en charge des enfants en situation de handicap

Lorsqu'un enfant est en situation de handicap, la Caf, au travers de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), compense les frais d'éducation et de soins apportés à l'enfant. Sur le territoire de la communauté de communes, 86 enfants âgés de 3 à 17 ans sont bénéficiaires (de 3 à 5 ans : 13 ; de 6 à 11 ans : 36 ; de 12 à 15 ans : 28 ; de 16 à 17 ans : 9) de cette allocation en 2018 ce qui représente 8,1% des bénéficiaires au niveau du département.

Un dispositif visant à financer le sur-encadrement des structures accueillant des enfants porteurs de handicap a été voté par les administrateurs de la Caf en 2019. Ainsi, tout équipement (de l'accueil de la petite enfance ou de l'enfance) peut solliciter la Caf. En 2019, seul le COSEP a fait une demande pour l'accueil d'un enfant.

Une situation plutôt favorable pour les jeunes du territoire

	Rhône Crussol	Ardèche	France
Indice de jeunesse (Part des - de 20 ans/ Part des 60 ans & +)	81,0%	74,9%	98,7%
Part des jeunes⁷ non insérés (ni en emploi, ni scolarisés)	11,0%	18,3%	17,4%
Part des salariés de 15-24 ans en emploi précaire⁸	51,8%	56,6%	54,5%

Source : Insee (2015)

Les jeunes de moins de 20 ans représentent 23,2% de la population de l'intercommunalité (22,6% en Ardèche ; 24,3% en France). L'indice de jeunesse est plutôt élevé sur le territoire en comparaison avec le département. Ces jeunes semblent mieux insérés et moins précaires que sur le département ou sur la France métropolitaine.

Un établissement propose des formations post-bac sur le territoire intercommunal, plus précisément à Guilherand-Granges. La proximité immédiate de la ville de Valence permet aux jeunes adultes de bénéficier d'un panel conséquent de formations au travers de 21 établissements. Cette offre explique en partie les bons taux du tableau ci-dessus.

⁶ En 2018 : 367,73 € pour les 6-10 ans ; 388,02 € pour les 11-14 ans et 401,47 € pour les 15-18 ans

⁷ 15-24 ans

⁸ Tous contrats hors CDI

Enfin, parmi les 454 allocataires de moins de 24 ans, 50 sont parents, soit 11,01% (contre 14,8% sur le département et 9,8% sur l'ensemble du territoire).

Typologie des allocataires de moins de 24 ans sur l'EPCI et comparaison avec le département :

	Isolés sans enfant	Couples sans enfant	Familles	Total	Rhône Crussol	Ardèche
Solidarité / Monoparentalité	221	24	31	276	61 %	63 %
Logement (ALF, APL, ALS)	147	12	5	164	36 %	34 %
Famille	0	0	14	14	3 %	3 %
Total	368	36	50	454	100 %	100 %
Rhône Crussol	81 %	8 %	11 %	100 %		
Ardèche	76 %	9 %	15 %	100 %		

Source : Caf (2018) ; Solidarité / Monoparentalité = ASF, RSA, AAH, CAAH, PPA ; Famille = AF, CF, ARS, PAJE, AEEH, AJPP, CAJPP)

Axe de travail proposé : Coordonner l'offre d'accueil enfance-jeunesse et développer l'offre à destination du public jeune en lien avec les nouvelles pratiques professionnelles

➔ Constats partagés lors de l'atelier

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
Foyers des jeunes, service jeunesse et adhésions au dispositif Promeneurs du Net sur la commune de Charmes sur Rhône et Alboussière Développement et consolidation du service jeunesse de la MJC de Guilhaud Granges Service Jeunesse à St Péray Actions de proximité proposées par la MJC CS 3 Rivières Accompagnement professionnel des jeunes adultes Présence de collègues, potentiels partenaires des acteurs de « l'enfance/jeunesse » Mise en place d'un contrat municipal étudiant à GG	Des frontières administratives non adaptées aux besoins des jeunes Une offre d'accueil insuffisante sur le plateau Diminution du nombre de familles à bas revenus sur le plateau Manque de lisibilité sur les actions et les partenariats autour des jeunes adultes Des jeunes difficiles à mobiliser, notamment dans l'accompagnement de projet Augmentation des séparations qui va induire des baisses de QF des parents Une demande d'accueil supérieure à l'offre pour les 3-6 ans Des postes d'animateurs jeunesse qui nécessitent des financements supplémentaires

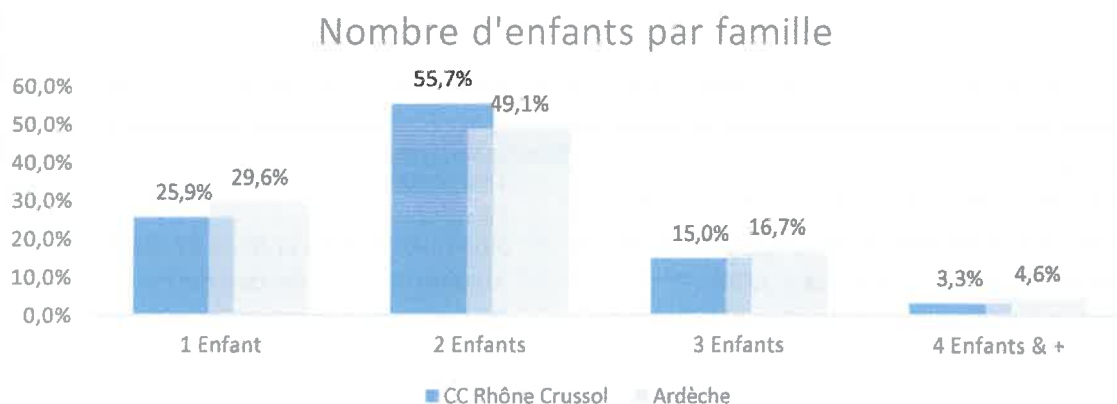
3 - Accompagnement à la parentalité

Une plus faible proportion de familles monoparentales

Plus de 3 350 allocataires avec enfant(s) vivent sur le territoire intercommunal. Elles représentent 65% des foyers allocataires, soit une proportion bien supérieure au département et au national (54%). À noter que 783 sont monoparentaux, ce qui représente 23,4% des familles avec enfant(s) (ce qui est inférieur à la tendance départementale (28,3%) et à la tendance nationale (29,2%)).

Sur ces 3 350 familles allocataires avec enfant(s), on recense près de 1 500 familles avec au moins un enfant âgé de moins de 6 ans et 860 avec au moins un très jeune enfant de moins de 3 ans.

Sur le territoire intercommunal, les familles avec enfant(s) de moins de 3 ans ont un quotient familial moyen de 1 211 euros au 31 décembre 2018 (1 003 euros pour l'ensemble des familles Ardéchoises avec jeunes enfants), soit le quotient familial le plus élevé en Ardèche.



Source : Caf (2018)

Des actions de soutien à la parentalité en développement en partenariat avec la Caf

La CAF à travers le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) propose aux parents des actions de soutien à travers le dialogue et l'échange, dans les différentes étapes de leur vie de parents. Il ne s'agit pas d'éduquer ou de rééduquer mais bien d'apporter une écoute et un appui. En 2017 et 2018, 1 action a été déposée sur le territoire par l'association « Allaiter », qui propose une animation de lieux de rencontres parents-bébés sur l'allaitement maternel en Ardèche et plus spécifiquement sur la commune de Guilherand Granges.

Autre dispositif de soutien à la parentalité : le « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » (CLAS), qui propose un appui et des ressources aux enfants et à leurs parents pour réussir et s'épanouir à l'école. Les enfants des écoles élémentaires de Charmes sur Rhône et de St Georges les Bains bénéficient de cet accompagnement porté par la MJC de Beauchastel. Lors de leur bilan 2018-2019, les intervenants de ce projet ont mis en évidence leur souhait de se former sur les méthodes d'apprentissage individualisées, la compréhension des difficultés des enfants et leur prise en charge dans l'accompagnement proposé.

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) « Le petit Cabanon » situé à Saint-Péray et géré par la communauté de communes, accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. C'est un lieu privilégié de parole, d'échange, de jeux autour d'espaces aménagés.

L'association « Couples et Familles d'Ardèche » (ACFA) propose également des permanences sur la commune de Guilherand Granges. L'association est agréée et financée par la Caf pour son service de médiation familiale.

Enfin, en complément du versement des prestations légales, la CAF déploie une offre de service sociale qui prend en compte un certain nombre d'événements susceptibles de fragiliser la cellule familiale. Une attention particulière est donnée aux situations de séparations conjugales, nouvelles naissances, décès d'enfant et décès d'un parent. En 2018 il y a eu plus de 300 naissances, plus de 100 séparations et près de 10 veuvages déclarés par les habitants du territoire.

Les travailleurs sociaux de la CAF interviennent de manière individuelle et/ou collective. En 2018, 4 actions d'informations collectives ont été mises en place autour de la naissance en Ardèche. Pour 2019 et 2020, une action collective naissance et une action collective séparation sont programmées.

Axe de travail proposé : Structurer une politique de soutien à la parentalité et promouvoir l'offre de service du territoire

→ Constats partagés lors de l'atelier

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
Un service de soutien à la parentalité porté par l'ADMR	Des temps d'information et de sensibilisation à développer
Des acteurs de soutien à la parentalité présents : association « Couple et Famille », CPEF	Augmentation du nombre de séparations dans les familles (hausse des familles monoparentales)
Réflexion sur une action de soutien à la scolarité portée par La Tribu	Manque de communication sur le champ du soutien à la parentalité (en direction des familles)
Actions sur les thématiques des écrans et des « parents d'ados » portées par La Tribu	Manque de liens et d'articulation entre les acteurs de la parentalité
Développement des relations avec les parents d'ados portées par la MJC de Guilherand Granges	Manque d'information et de lisibilité pour les familles et les professionnels
Existence de dispositifs à valoriser	
Intervention de la MJC CS 3 Rivières	
Présence de collègues comme potentiels partenaires	
Existence de services portés par la CDC : LAEP, ludothèque	

4- Logement, habitat et cadre de vie

Un territoire caractérisé par un nombre important de résidences principales et un faible taux de logements sociaux

	CC Rhône Crussol	Ardèche	France métropolitaine
Nombre de logements:	16 711	201 264	34 645 734
Résidences principales (RP): <i>en % du nombre de logements</i>	14 885 89,1%	145 356 72,2%	28 496 794 82,3%
RP construites avant 1945: <i>en % de résidences principales</i>	2 015 13,5%	40 092 27,6%	6 552 933 23,0%
Maisons: <i>en % du nombre de logements</i>	11 444 68,5%	149 930 74,5%	19 251 749 55,6%
Propriétaires: <i>en % de résidences principales</i>	10 705 71,9%	96 821 66,6%	16 439 004 57,7%
Emménagement < 5 ans: <i>en % de résidences principales</i>	4 366 29,3%	42 892 29,5%	9 413 527 33,0%
Logements vacants: <i>en % du nombre de logements</i>	1 125 6,7%	19 237 9,6%	2 783 277 8,0%
Résidences secondaires: <i>en % du nombre de logements</i>	701 4,2%	36 670 18,2%	3 365 664 9,7%
Locataires HLM: <i>en % de résidences principales</i>	657 4,4%	11 668 8,0%	4 192 422 14,7%
Allocataires aide au logement: <i>en % d'allocataires</i>	1 817 35,2%	26 691 47,1%	6 078 543 49,7%

Sources : Insee (2016) et Caf (2018)

La population des deux principales communes (en nombre d'habitants) a connu une augmentation significative après 1945 :

- Guilhaud-Granges, 1 800 habitants en 1946 contre plus de 11 000 en 2016
- Saint-Péray, 2 800 habitants en 1946 contre plus de 7 600 en 2016

Cette croissance explique certains indicateurs du tableau ci-dessus comme le taux de résidences principales construites avant 1945 et le taux de vacance des logements.

L'allocation logement étant attribuée sous conditions de ressources, il apparaît cohérent que le taux d'allocataires d'une aide au logement soit bas sur l'EPCI.

Les travailleurs sociaux de la CAF interviennent sur ce territoire sur la thématique du logement. Un accompagnement spécifique est mené auprès de familles allocataires avec enfants à charge, percevant de l'Allocation Logement Familiale (ALF) pour des situations de logement non décentes et d'impayés de loyer signalés en CAF. En 2018 il y a eu 7 évènements liés au logement sur le territoire de la communauté de communes.

Dans le cadre du Règlement Intérieur d'Action Sociale 2019 de la Caf de l'Ardèche, plusieurs dispositifs financiers peuvent être sollicités dans le but de favoriser le maintien ou l'accès au logement (prêt légal d'amélioration de l'habitat, prêt complémentaire d'amélioration de l'habitat, prêt pour équipement mobilier ou ménage, participation du Fonds Unique Logement- FUL).

Depuis le 1^{er} Janvier 2005, la responsabilité du FUL relève exclusivement du Département et sous réserve de modifications liées à ce transfert de responsabilité, la CAF de l'Ardèche tient à disposition les dossiers de demandes. Sur le territoire de la CC Rhône Crussol, près de 15 000 € d'aides à l'accès (Dépôt de garantie, 1^{er} loyer, assurance habitation, ...) et plus de 23 000 € d'aides au maintien (Impayé électricité, impayé eau, impayé loyer, ...) ont été versées en 2017.

Axe de travail proposé : Prendre en compte et accompagner les familles confrontées à des logements indécents ou des impayés de loyers

→ Constats partagés lors de l'atelier

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
Des dispositifs existants : - A l'attention de publics ciblés : - propriétaires à faibles revenus - Loyers conventionnés - Chèques énergie - OPAH - Opérations intégrant la mixité sociale Des espaces aménagés (sécurisés ou non) sur certaines communes (parcs) accessibles à tous Des résidences séniors en cours de création	Manque de valorisation et méconnaissance des dispositifs existants (communication, outils numériques) Besoin d'espaces aménagés sécurisés pour les enfants (plaine et plateau) Faiblesse de l'offre locative publique et privée, tension entre l'offre et la demande sur le logement social Difficulté à trouver et/ou se maintenir dans un logement en raison de loyers élevés Manque d'espaces constructibles et difficulté de mobilisation des bailleurs sociaux sur certaines communes (plateau) Mobilité et accessibilité des transports en commun parfois difficile Qualité des logements des séniors / adaptation du domicile Difficulté d'accès à l'indépendance pour les jeunes adultes (logement, mobilité, travail) Jeunes, une tranche d'âge pas toujours visibles ne relevant plus des MJC et pas encore d'autres dispositifs, Des expériences d'habitats partagés rares

5- Thématiques : accès aux droits – inclusion numérique – AVS

Précarité, accès aux droits et inclusion numérique

Des allocataires moins en difficultés que sur l'ensemble du département

Classes quotient familial (€)	CC Rhône Crussol (en %)	Ardèche (en %)
<= à 475	20,54	31,12
> à 475 & <= à 720	24,22	28,83
> à 720 & <= à 1000	17,91	16,40
> à 1000	37,34	23,66

Source : Caf (2018)

Avec près de deux allocataires sur cinq (soit 40%) dans la classe maximale, la communauté de communes de Rhône Crussol se distingue amplement du département dans la répartition des quotients familiaux. Cette sur-représentation se répercute dans la classe minimale avec une sous-représentation marquée. Plus de 55% des allocataires de l'intercommunalité se situent dans les tranches les plus hautes contre 40% en Ardèche.

	CC Rhône Crussol	Ardèche	France métropolitaine
Nombre d'allocataires:	5 155	56 612	12 227 632
Bas revenus <i>en % d'allocataires</i>	1 103 21,4%	17 808 31,5%	3 911 349 32,0%
Fragiles <i>en % d'allocataires</i>	704 13,7%	9 070 16,0%	1 736 420 14,2%
Monoparents <i>en % d'allocataires avec enfant</i>	783 23,4%	8 758 28,3%	1 908 891 29,2%
Monoparents précaires <i>en % de monoparents</i>	375 47,9%	5 182 59,2%	1 070 953 56,1%
20 à 24 ans: <i>en % d'allocataires</i>	378 7,3%	3 670 6,5%	1 289 890 10,5%
Bas revenus 20 à 24 ans: <i>en % d'allocataires de 20 à 24 ans</i>	113 29,9%	1 311 35,7%	366 718 28,4%

Source : Caf (2018)

La proportion d'allocataires à bas revenus (allocataires avec un revenu par unité de consommation⁹ inférieur à 1 071€) est bien inférieure à la proportion départementale et nationale, ils représentent 1 allocataire sur 5 à l'échelle du territoire. Le taux d'allocataires qui passent le seuil de bas revenus grâce aux prestations CAF (fragiles) est inférieur à la tendance départementale et nationale.

Le taux de monoparents sur le territoire est en dessous du taux départemental mais ceux-ci sont précaires : près de 48% des monoparents ont un revenu inférieur au seuil de bas revenus. Cependant, ce rapport est inférieur à l'hexagone et à l'Ardèche.

⁹ 1 Unité de Consommation (UC) pour le 1^{er} adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de plus de 14 ans et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans

Les jeunes allocataires de 20 à 24 ans sont 378 à vivre sur le territoire de la CDC Rhône Crussol et représentent 7,3% du total des allocataires. Cette population est davantage propice à la fragilité, en effet, 30% sont à bas revenus.

281 bénéficiaires du RSA vivent sur la communauté de communes, ils représentent un peu plus de 5% des allocataires ce qui est nettement inférieur au taux départemental et national.

	CC Rhône Crussol	Ardèche	France métropolitaine
Nombre d'allocataires	5 155	56 612	12 227 632
Revenu de solidarité active (RSA) <i>en % d'allocataires</i>	281 5,5%	6 203 11,0%	1 639 549 13,4%
RSA majoré <i>En % de bénéficiaires du RSA</i>	40 14,2%	734 11,8%	191 387 11,7%
Allocation aux adultes handicapés (AAH) <i>en % d'allocataires</i>	349 6,8%	5 981 10,6%	1 081 057 8,8%
Prime pour l'activité (PPA) <i>en % d'allocataires</i>	1 214 23,5%	14 683 25,9%	2 838 643 23,2%

Source : Caf (2018)

Le pourcentage de bénéficiaires de l'AAH est élevé en Ardèche comparativement à l'hexagone. Cette tendance n'est pas suivie au niveau du territoire de Rhône Crussol avec seulement 6,8% d'allocataires en bénéficiant.

Indicateurs	CC Rhône Crussol	Ardèche
<u>Nombre de ménages fiscaux</u>	14 659	140 993
<u>Part des ménages fiscaux imposés (%)</u>	56,4 ▲	45,5
<u>Médiane du niveau de vie (€)</u>	22 189 ▲	19 878
<u>Taux de pauvreté (%)</u>	7,7 ▼	14,4

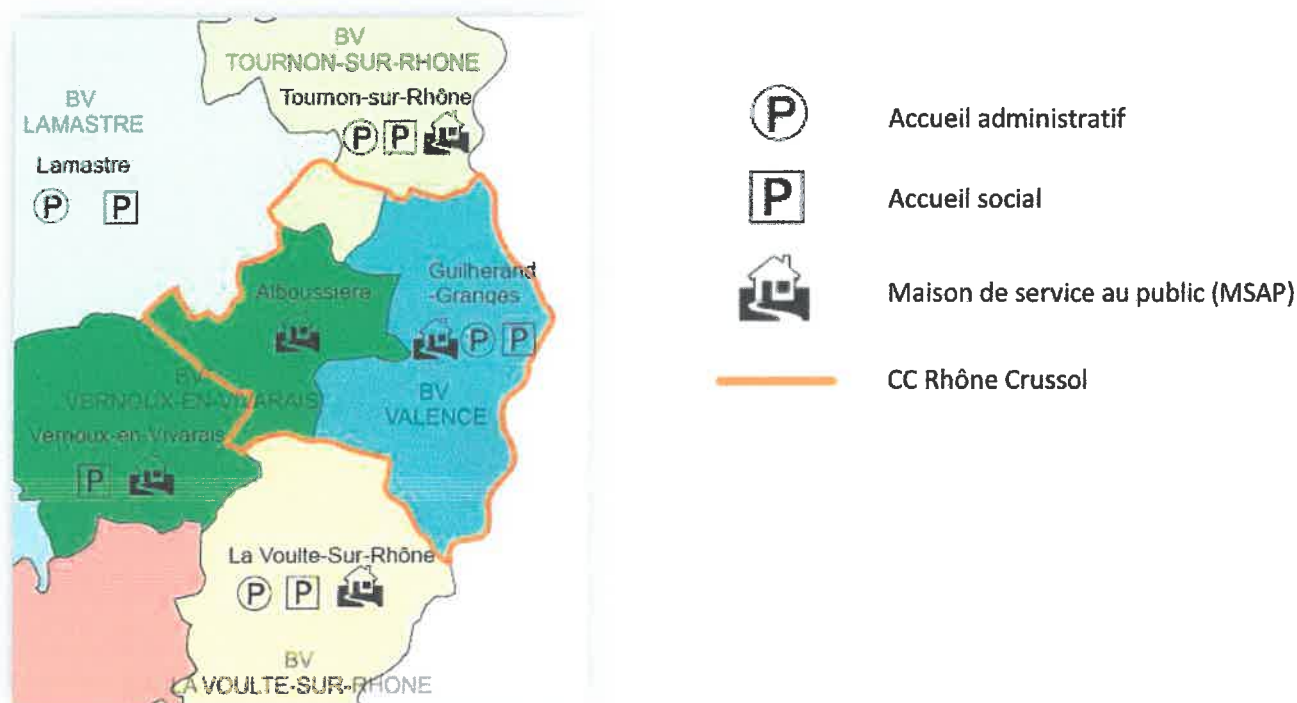
Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) - 2016

Enfin près d'un allocataire sur quatre voit ses revenus complétés grâce à la prime pour l'activité soit un taux encore une fois inférieur à celui du département.

Le revenu médian disponible par unité de consommation¹⁰ sur l'EPCI est de 22 189 € contre 19 878 € en Ardèche. Il s'agit de l'EPCI avec le plus haut niveau de vie Ardèche et Drôme confondu. Il s'apparente à la métropole de Toulouse ou de Nantes.

¹⁰ Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Les Unité de Consommation (UC) sont un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).

De nombreux points d'interaction avec la Caf au sein de l'intercommunalité et à proximité



© Geofla® 2.0 IGN 2015 – Source : Insee et Caf (2018)

Plusieurs points d'accueil sont disponibles sur le territoire de la CDC Rhône Crussol :

- 1 Accueil administratif à Guilherand-Granges (500 visites/an, soit 13/jour en moyenne)
- 1 Accueil social : Guilherand-Granges
- 1 Maison de service au public à Alboussière

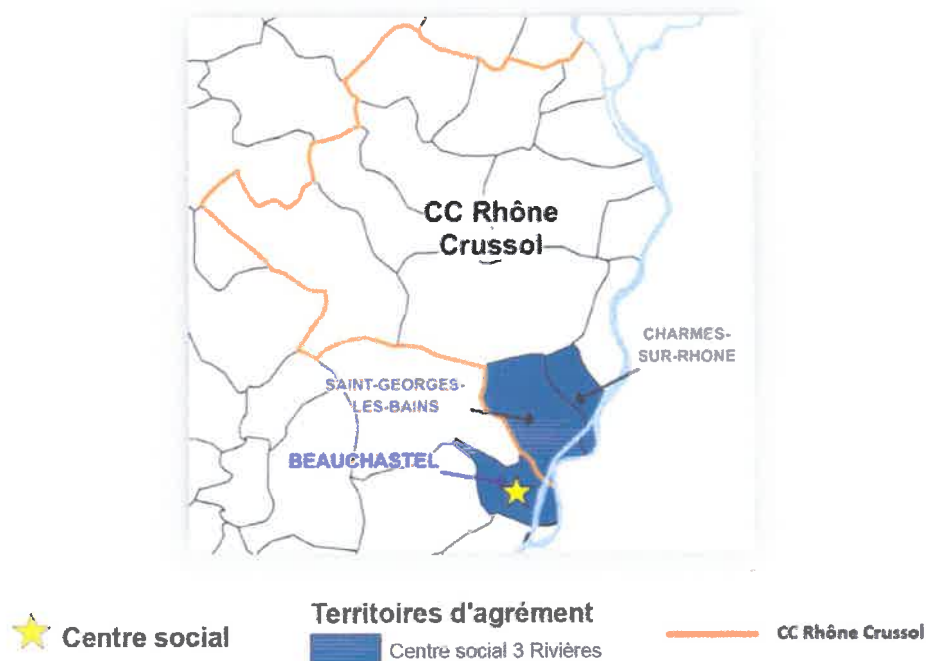
Depuis septembre 2019, une Maison Accueil Services a ouvert ses portes à Guilherand Granges. Elle accueille 7 organismes et associations (CAF, CARSAT, Mission Locale Point d'accès au Droit...).

Enfin, la Caf de l'Ardèche met à disposition des familles ayant des enfants, une offre de service sociale diversifiée. Ainsi, des accompagnements individuels et/ou collectifs sont proposés par les travailleurs sociaux.

Axe de travail proposé : Faire évoluer l'offre d'accueil existante au regard du développement des Maisons France Service, en lien avec les nouveaux canaux de communication, et avec une attention particulière aux publics fragiles.

Animation de la vie sociale

Il n'y a pas de centre social ou d'espace de vie sociale sur la CDC Rhône Crussol mais le territoire d'agrément du centre social « Trois rivières », situé à Beauchastel, comprend les communes de Charmes-Sur-Rhône et Saint-Georges-les-Bains :



© Geofla® 2.0 IGN 2015

Des associations du territoire étudient la possibilité de développer un Espace de Vie Sociale (EVS) sur les communes de Saint-Péray et Guilherand-Granges.

Axe de travail proposé : Déterminer le besoin en matière d'animation de la vie sociale sur le territoire et mesurer l'opportunité de création d'équipement(s)

→ Constats partagés lors de l'atelier

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
Présence de 2 MJC : programmation culturelle (dont ateliers numériques) pour tous les habitants MJC CS 3 Rivières : prise en compte des seniors, outils numériques, de l'isolement social et géographique et des services publics Intervention du Club ADMR avec une animatrice dédiée : réalisation d'ateliers ouverts à tous La MSAP et les actions des médiathèques en faveur du numérique et des seniors Prise en compte des outils numériques comme moyen de maintien du lien social Sur le plateau : la Tribu œuvre à la participation des habitants et accompagne leurs projets	Constat : face à la hausse de la dématérialisation des démarches, les usagers recherchent un accompagnement et s'orientent vers les accueils physiques ouverts et pas forcément vers le service public concerné Insuffisance des permanences pour certains services publics (ex CARSAT) Faible visibilité de l'existence et du rôle des MSAP Difficultés à tenir compte des bassins de vie (notamment les jeunes) différents des limites administratives Besoin d'une meilleure visibilité sur les actions de La Tribu dans l'objectif de devenir un lieu d'animation de la vie sociale pour le plateau

6 – Thématique Transversale

Une thématique transversale a été créée pour regrouper plusieurs constats évoqués lors des ateliers. Ces constats sont en lien avec la spécificité du territoire que l'on peut décrire comme un territoire étendu et disparate avec des contrastes forts entre les communes du plateau et celles de la plaine.

→ Constats partagés lors de l'atelier

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
Richesse des services et projets sur le territoire Force de proposition des associations locales	Information / communication Etendu et diversité du territoire Mobilité Compétences partagées entre les communes et la CDC Méconnaissance des dispositifs et services existants

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par chaque collectivité locale compétente pour l'exercice 2019

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE CRUSSOL			
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE	Montant de la subvention versée par la collectivité	Mise à disposition
LAEP	LAEP Le Petit Cabanon Guilherand Granges	11 969,35 €	Non concerné
RAM	RAM ITINERANT	22 248,69 €	Non concerné
	RAM LES OURSONS St Péray	15 842,04 €	Non concerné
	RAM LES LUCIOLES Guilherand Granges	24 902,56 €	Non concerné
ALSH Extrascolaire	EXTRA LA TRIBU Alboussière	92 527,76 €	Non concerné
Périscolaire	PERI LA TRIBU Alboussière	136 636,24 €	Non concerné
LUDOTHEQUE	LUDOTHEQUE Guilherand Granges	Ouverture du service en 2020	

COMMUNE DE SAINT PERAY			
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE	Montant de la subvention versée par la collectivité en	Mise à disposition
EAJE			
Multi accueil	MA LES LOUPIOTS St Péray	136 889,89 €	Non concerné
ALSH			
Adolescents	ADOS Eldor'Ados Mairie St Péray	2 342,52 €	Non concerné
Extrascolaire	EXTRA MAIRIE ST PERAY	64 337,28 €	Non concerné
Périscolaire	PERI MAIRIE ST PERAY	10 794,84 €	Non concerné

COMMUNE DE GUILHERAND GRANGES			
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE	Montant de la subvention versée par la collectivité	Mise à disposition
EAJE			
Multi accueil	MA LES PITCHOUN'S Guilherand Granges	310 770,29 €	Non concerné
ALSH			
Extrascolaire	Extra COSEP Guilherand Granges	0	323 237,46 €
Périscolaire	PERI COSEP Guilherand Granges	0	198 113,28 €

COMMUNE DE TOULAUD			
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE	Montant de la subvention versée par la collectivité	Mise à disposition
ALSH			
Extrascolaire	EXTRASCOLAIRE Mairie Toulaud	11 379,10 €	Non concerné
Périscolaire	PERISCOLAIRE Mairie Toulaud	2 963,83 €	Non concerné

COMMUNE DE CHARMES			
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE	Montant de la subvention versée par la collectivité	Mise à disposition
ALSH			
Extrascolaire	EXTRA CHARMES MJC 3 RIVIERES Beauchastel	17 451,66€	4 434,08€
Adolescents	ADOS CHARMES MJC 3 RIVIERES Beauchastel	8 022,23€	Non concerné
Périscolaire	PERI CHARMES MJC 3 RIVIERES Beauchastel	28 812,00 €	7 110,99€
EAJE			
Multi accueil	MAISON DES CASTORS Charmes sur Rhône	54 290,52 €	8 255,13 €

COMMUNE DE SAINT GEORGES LES BAINS			
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE	Montant de la subvention versée par la collectivité	Mise à disposition
ALSH			
Extrascolaire	EXTRA ST GEORGES MJC 3 RIVIERES Beauchastel	3 278,92€	13 779,45€
Périscolaire	PERI ST GEORGES LES BAINS MJC 3 RIVIERES Beauchastel	20 469,97 €	19 019,15 €
EAJE			
Multi accueil	MAISON DES CASTORS Charmes sur Rhône	23 124,00 €	Non concerné

COMMUNE DE SOYONS			
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE	Montant de la subvention versée par la collectivité en	Mise à disposition
EAJE			
Multi accueil	MAISON DES CASTORS Charmes sur Rhône	23 124,42 €	Non concerné

1- THEMATIQUE : PETITE ENFANCE

Axe stratégique 1 : Prendre en compte les besoins spécifiques des familles

Objectifs :

- Permettre aux familles d’articuler leur vie professionnelle et leur vie familiale
- Garantir une offre d’accueil complémentaire sur le territoire
- Développer l’offre d’accueil sur le plateau
- Favoriser l’inclusion sociale des enfants en situation de handicap
- Soutenir les parents confrontés au handicap en leur proposant des temps de « répit »
- Proposer un parcours de formation handicap aux professionnels de la petite enfance

Axe stratégique 2 : Garantir une solution d’accueil à toutes les familles du territoire

Objectifs :

- Faciliter l’accès à l’information pour les différents modes d’accueil
- Veiller à l’équilibre entre l’offre et la demande d’accueil

Axe stratégique 3 : Mettre en réseau les acteurs de la petite enfance

Objectifs :

- Favoriser l’interconnaissance entre les acteurs de la petite enfance
- Développer les partenariats

Actions :

- **Fiche action 1** : Créer une micro structure sur le plateau en s’appuyant sur l’actualisation de l’étude de besoins d’accueil réalisée par l’ACEPP en 2013
- **Fiche action 2** : Organiser des temps d’information sur le métier d’assistant maternel
- **Fiche action 3** : Organiser une réunion de présentation entre le Pôle Ressources Handicap et les acteurs du territoire dans la perspective de définir les modalités de partenariats

- **Fiche action 1** : Créer une micro structure sur le plateau en s'appuyant sur l'actualisation de l'étude de besoins d'accueil réalisée par l'ACEPP en 2013

Diagnostic initial	Public cible
- Diagnostic de territoire mené par l'ACEPP en 2013 pour connaître les besoins et les opportunités de développement sur le plateau - Faible offre d'accueil pour les 0-3 ans sur le plateau	- Familles du plateau
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Evaluer les besoins actuels en matière d'offre d'accueil pour les 0-3 ans - Mobiliser les communes du plateau autour d'un projet commun - Développer l'offre d'accueil petite enfance sur le plateau - Mutualiser les moyens mis à disposition par les collectivités du plateau (humains, financiers, matériels)	- Recueil de données statistiques fines et de retours de la populations (outils à créer pour le recueil de la parole) - Recensement du potentiel de chaque commune (en termes de natalité, de locaux ou terrains disponibles...) - Définir les orientations politiques en matière de soutien au fonctionnement d'une éventuelle nouvelle structure - Développer une micro structure en prenant en compte les aspects réglementaires et juridiques (MAM, micro-crèche...)
	Echéances de réalisation
	2021-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- Elus municipaux des communes du plateau - CCRC : coordination et soutien méthodologique - CAF : accompagnement et soutien méthodologique	- Mise à jour des besoins réels d'offre d'accueil petite enfance sur le plateau - Perspectives opérationnelles de développement d'une offre collective sur le plateau (qui s'investit dans le projet, comment ?) - Implantation d'une nouvelle micro-structure adaptée au contexte territorial
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- RAM - Conseil départemental - MSA - Association La tribu	- Nombre de réunions organisées autour de cette action - Nombre de communes mobilisées dans cette action - Contenu qualitatif de l'étude actualisée - Objectivité des perspectives dégagées

– **Fiche action 2** : Organiser des temps d'information sur le métier d'assistant maternel

Diagnostic initial	Public cible
- Faible offre d'accueil individuel sur le plateau - Disparité de l'offre d'accueil entre la plaine et le plateau	- Personnes ayant le projet de devenir assistant maternel n'osant pas passer le cap de la demande formelle
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Accompagner les personnes intéressées par le métier d'assistant maternel dans les démarches à suivre et le cadre réglementaire y afférent - Susciter des vocations - Renforcer le partenariat et l'articulation entre la PMI et les RAM	- Définir les lieu(x) et fréquences de ces temps d'information - Définir l'articulation entre le RAM et la PMI (périmètre d'intervention de chacun)
	Echéances de réalisation
	2021-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- RAM - PMI	- Meilleure connaissance des opportunités et contraintes liées au métier d'assistante maternelle afin d'inciter d'assister aux informations préalables à l'agrément (IPA) organisées par le Département
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- ACEPP (réseau de coordination des RAM) - Acteurs ressources implantés sur le plateau (pour faire le relai d'informations) - Pôle emploi	- Nombre de séances d'informations organisées - Nombre de participants à chaque séance - Nombre de nouvelles demandes d'IPA

- **Fiche action 3** : Organiser une réunion de présentation entre le Pôle Ressources Handicap et les acteurs du territoire dans la perspective de définir les modalités de partenariats

Diagnostic initial	Public cible
- Des équipements qui accueillent des enfants en situation de handicap mais qui ne connaissent pas toujours le Pôle Ressources Handicap - Des structures mobilisées autour du dispositif de surencadrement de la Caf - Des formations insuffisantes pour permettre l'accueil du handicap dans des conditions optimales	- Professionnels de la petite enfance et de l'enfance/jeunesse - Familles concernées par les questions de handicap
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Accompagner les professionnels et les familles dans la prise en charge du handicap - Mobiliser des ressources humaines, médicales et règlementaires grâce à un acteur identifié et compétent en matière de handicap	- Organiser une rencontre entre les acteurs petite enfance/enfance-jeunesse et le Pôle Ressources Handicap - Communiquer sur le rôle et les missions du Pôle Ressources Handicap - Développer des nouvelles formes de partenariats, s'appuyer sur les outils mis à disposition des acteurs du territoire (ex : malle pédagogique) - Développer des projets communs autour du handicap
	Echéances de réalisation
	2021
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- Pôle ressources Handicap - CAF : promotion de l'instance spécialisée	- Identification et mobilisation du Pôle Ressources Handicap comme service compétent - Meilleure appréhension de l'accueil du handicap
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- COSEP - Services de la petite enfance, enfance/jeunesse - MDPH - CAMSP - Association planète autisme	- Nombre de familles orientées vers le Pôle Ressource Handicap par les professionnels - Nombre de structures du territoire en lien avec le Pôle Ressources Handicap - Nombre de personnes formées sur le handicap - Nombre de projets menés autour du handicap

2- THEMATIQUE : ENFANCE / JEUNESSE

Axe stratégique 4 : Garantir une offre d'accueil enfance jeunesse équitable et adaptée aux besoins de toutes les familles

Objectifs :

- Renforcer l'offre d'accueil, notamment pour les 3-6 ans
- Proposer une offre d'accueil au plus près des besoins des familles et des jeunes
- Garantir l'accessibilité financière à toutes les familles
- Accompagner les familles confrontées à des changements de situation (familial, professionnel)

Axe stratégique 5 : Soutenir et accompagner la jeunesse

Objectifs :

- Développer des partenariats entre les différents acteurs de l'enfance/jeunesse
- Mieux accompagner les jeunes dans leurs parcours personnels (loisirs, emploi, logement...) et sur des projets collectifs
- Renforcer la lisibilité de l'offre existante
- Valoriser les ALSH au-delà de leur rôle de mode de garde

Actions :

- **Fiche action 4 :** Mener des diagnostics participatifs avec les jeunes pour connaître leurs besoins
- **Fiche action 5 :** Lancer une réflexion sur un Point Information Jeunesse itinérant
- **Fiche action 6 :** Organiser un « parcours jeunesse » entre acteurs du territoire
- **Fiche action 7 :** Renforcer la formation des animateurs pour faire évoluer les postures professionnelles et mieux répondre aux besoins des jeunes (importance de recréer du lien social, équilibre entre conso de services et temps participatifs)
- **Fiche action 8 :** Maintenir et renforcer l'accueil périscolaire et extrascolaire des 3/6 ans en garantissant le soutien politique et financier des communes

- **Fiche action 4** : Mener des diagnostics participatifs avec les jeunes pour connaître leurs besoins

Diagnostic initial	Public cible
- Des jeunes difficiles à mobiliser, notamment dans l'accompagnement de projets - Une offre d'accueil insuffisante, notamment sur le plateau - Nécessité d'adapter les pratiques professionnelles aux besoins des jeunes	- Public de 11-25 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Mobiliser les jeunes pour les rendre acteurs et leur permettre d'exprimer leurs besoins et envies et de les rendre acteurs du projet - Faire évoluer les postures et les pratiques professionnelles - Développer et/ou diversifier l'offre d'accueil à destination des jeunes - Toucher des jeunes éloignés des structures d'accueil	- S'appuyer sur un groupe moteur - S'appuyer sur des événements déjà identifiés, sur des acteurs compétents - Recenser les lieux de vie et de rassemblements des jeunes - Développer des actions « hors les murs » pour mobiliser les jeunes
	Echéances de réalisation
	2021- 2022
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- Acteurs de la jeunesse présents sur le territoire : services jeunes de St Péray, MJC GG, CS MJC Beauchastel, association La Tribu - Caf et CCRC : coordination et accompagnement des actions	- Des jeunes (re)mobilisés - Des pratiques professionnelles tournée davantage sur le « aller-vers » - Un meilleur équilibre entre « consommation d'actions » et participation/mobilisation citoyenne
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Référent accompagnateur du dispositif des Promeneurs du Net - Centres de formation - Réseaux type MJC ou FACS - Caf via le référent jeunesse - Collectivités compétentes	- Nombre de jeunes impliqués dans des démarches de diagnostic participatifs - Nombre de nouveaux projets jeunesse

– **Fiche action 5** : Lancer une réflexion sur un PIJ itinérant

Diagnostic initial	Public cible
- Difficulté d'accès à l'autonomie pour les jeunes adultes - Un territoire étendu et disparate - Des jeunes parfois difficiles à rencontrer - Mobilité et accessibilité des transports en commun parfois compliquées	- Jeunes du territoire (11 – 25 ans)
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Aller au plus près des jeunes du territoire - Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement socio-professionnel des jeunes	- Rassembler les partenaires mobilisés autour du public jeune - Identifier les secteurs géographiques à couvrir, les modalités de financement du projet
	Echéances de réalisation
	2021-2022
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- Acteurs jeunesse (MJC GG, MJC Beauchastel, association La Tribu, services jeunesse...) - CCRC : coordination de l'action	- Faisabilité du projet de PIJ itinérant - Mobilisation d'acteurs jeunesse et de collectivités autour du projet
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Mission Locale - Conseil Départemental - CRIJ	- Nombre de partenaires mobilisés autour du projet - Estimations concrètes du coût du projet (en investissement et en fonctionnement) - Positionnement des collectivités sur le soutien d'un PIJ itinérant

– **Fiche action 6** : Organiser un suivi de « parcours jeunesse » entre acteurs du territoire

Diagnostic initial	Public cible
- Manque de liens et de connaissance entre les acteurs jeunesse du territoire - Manque de continuité éducative dans l'accompagnement des jeunes	- Professionnels de la jeunesse - Jeunes de 11 à 25 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Renforcer les partenariats entre acteurs de la jeunesse - Articuler les pratiques professionnelles et les compétences spécifiques à chaque acteur pour un accompagnement plus global - Partager des outils pour être plus réactifs et permettre un accompagnement plus global des jeunes	- Rassembler les acteurs sensibilisés et concernés par la jeunesse - Définir des modalités de partage d'informations et de partenariat et les formaliser
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- Acteurs jeunesse (MJC GG, MJC Beauchastel, association La Tribu, services jeunesse...) CCRC : coordination - CAF : accompagnement en lien avec le référent jeunesse	- Un partage d'expériences et de pratiques professionnelles - Une meilleure prise en charge des jeunes du territoire - Meilleure interconnaissance des acteurs jeunesse
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Réseaux type MJC ou FACS - Référent Promeneurs du Net - Conseil Départemental	- Nombre de partenaires jeunesse mobilisés dans le projet - Nombre de rencontres organisées

- **Fiche action 7** : Renforcer la formation des animateurs pour faire évoluer les postures professionnelles et mieux répondre aux besoins des jeunes

Diagnostic initial	Public cible
- Des jeunes difficiles à mobiliser - Une démarche participative complexe à mettre en œuvre - Un public jeune parfois éloigné des services existants et en recherche de « libertés »	- Animateurs jeunes
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Faire évoluer les postures professionnelles - S'adapter aux besoins nouveaux des jeunes - Proposer un cadre d'intervention plus souple - Toucher des jeunes éloignés des structures d'accueil - Utiliser les réseaux sociaux pour mobiliser	- Former les professionnels à de nouvelles techniques d'animation
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- Acteurs de la jeunesse présents sur le territoire : services jeunes de St Péray, MJC GG, CS MJC Beauchastel, association La Tribu	- Une meilleure prise en compte des besoins des jeunes - Une démarche proactive menée par les animateurs jeunesse
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Centres de formation - Réseaux type MJC ou FACS - Caf via le référent jeunesse - Dispositif promeneurs du Net	- Nombre de professionnels formés

- **Fiche action 8** : Maintenir et renforcer l'accueil périscolaire et extrascolaire des 3/6 ans en garantissant le soutien politique et financier des communes

Diagnostic initial	Public cible
- Une demande d'accueil supérieure à l'offre pour les 3-6 ans - Une Délégation de Service Public entre la CCRC et La tribu qui arrive à échéance au 31/12/2020 - A compter de 2021, chaque commune du territoire redevient compétente sur l'accueil péri et extrascolaire.	- Familles et enfants du territoire
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Répondre à la demande des familles en matière d'offre de loisirs des plus petits - Maintenir l'offre existante sur le plateau malgré le changement de compétences - Soutenir le développement de l'offre sur le plateau grâce à un accompagnement financiers des communes pour leurs administrés.	Echéances de réalisation
	2021-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- Les communes - L'ensemble des gestionnaires d'activité péri et extrascolaires - CCRC : accompagnement et coordination - CAF : accompagnement	- Un partage d'expériences et de pratiques professionnelles - Une meilleure prise en charge des jeunes du territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
	- Nombres d'actes réalisés - Montants des subventions allouées par les communes

3- THEMATIQUE : SOUTIEN A LA PARENTALITE

Axe stratégique 6 : Soutenir les parents dans leur rôle éducatif

Objectifs :

- Proposer des espaces et des temps d'échanges aux parents
- Accompagner les parents d'adolescents
- Adapter l'offre d'accueil aux besoins des adolescents et à leurs modes de vie
- Développer des actions de soutien à la parentalité sur la communauté de communes
- Promouvoir et communiquer sur les dispositifs existants

Axe stratégique 7 : Structurer la politique de soutien à la parentalité à l'échelle intercommunale

Objectifs :

- Renforcer le maillage territorial
- Mieux identifier la politique parentalité portée par la CDC
- Identifier les besoins et envies des habitants en matière de parentalité
- Favoriser l'information et l'orientation des familles
- Développer les partenariats entre acteurs de la parentalité

Actions :

- **Fiche action 9** : Fédérer professionnels et public autour d'un évènement festif annuel sur le thème de la parentalité en s'appuyant sur les structures existantes
- **Fiche action 10** : Organiser des conférences- débats régulières dans des lieux « neutres » (ex : médiathèques)
- **Fiche action 11** : Réfléchir à un lieu d'accueil et d'écoute pour les jeunes et/ou les parents d'adolescents
- **Fiche action 12** : Organiser des ateliers parents-enfants et développer des actions spécifiques autour de la parentalité d'adolescents (ludothèque itinérance)

- **Fiche action 9** : Fédérer professionnels et public autour d'un évènement festif annuel sur le thème de la parentalité en s'appuyant sur les structures existantes

Diagnostic initial	Public cible
- Manque de connaissance et de liens des acteurs de la parentalité du territoire - Volonté des acteurs de se retrouver autour d'une thématique - Volonté d'y associer les habitants du territoire	- Les familles du territoire
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Mobiliser les habitants et les professionnels autour d'un projet spécifique - Créer des interactions entre les partenaires - Susciter des envies communes - Coordonner les projets et/ou thématiques pour une meilleure lisibilité auprès des publics	- Détermination du projet : rencontres pour la mise en réflexion du projet : choix de la thématique et des modalités - Création d'un groupe de travail
	Echéances de réalisation
	2023-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- Acteurs de la parentalité : MJC, CS, COSEP, Association la Tribu (café des parents), CCRC (LAEP, RAM, ludothèque, médiathèques), - CCRC : coordination - CAF : suivi et accompagnement des actions	- Meilleure connaissance des besoins des parents sur le territoire - Favoriser l'interconnaissance des partenaires - Développement d'un projet commun
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Structures d'accueil du jeune enfant - ALHS - Associations représentatives - Assistants maternels - ADMR	- Nombre de rencontres du groupe de travail - Nombre de partenaires mobilisés

– **Fiche action 10** : Organiser des conférences- débats régulières dans des lieux « neutres »

Diagnostic initial	Public cible
- Besoin d'information des parents - Une offre de conférence et/ou débats existante non coordonnée - Besoin de régularité pour un meilleur repérage de l'action par le public	- Les parents de jeunes enfants - Les parents d'adolescents
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Proposer aux parents des temps d'information et d'échange autour de la parentalité - Apporter une régularité à ces temps pour mieux identifier leur existence - Les réaliser dans des lieux sans connotations négative - Prendre en compte des thématiques en adéquation avec les besoins des parents	- Définir les lieux et la fréquence de ces conférences-débats - Organiser les modalités de choix des thèmes et des partenaires
	Echéances de réalisation 2022 - 2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- CCRC (médiathèques, ludothèque, RAM) et coordination - Structures petite enfance du territoire - Structures enfance et jeunesse du territoire	- Mise en place de conférences débats parentalité régulières sur le territoire - Une meilleure information des parents sur l'accompagnement et le vécu de sa parentalité
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Les différentes structures intervenantes dans le champ de la parentalité (associations, ADMR)	- Nombre de réunion d'organisations mises en place - Nombre de conférences et /ou conférences -débats ayant pu avoir lieu

- **Fiche action 11** : Réfléchir à un lieu d'accueil et d'écoute pour les jeunes et/ou les parents d'adolescents

Diagnostic initial	Public cible
- Une adolescence de plus en plus précoce et difficile - Des parents en difficulté face à cette période de vie de l'enfant - Pas de lieux existants sur le territoire autour des questions de la parentalité d'ados - Des lieux alentours saturés - Déficit de psychologue adolescents - Présence de 2 collèges sur le territoire - Des actions ponctuelles existantes	- Les parents d'adolescents - Les adolescents
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Identifier la pertinence de la création d'un lieu ressource pour les parents d'adolescents et les adolescents - Identifier des moyens de soutien aux parents d'adolescents - Proposer un lieu de prévention précoce pour les adolescents avec des professionnels - Proposer des temps d'échanges entre adolescents et entre familles	- Recueil de données statistiques sur la population concernée - Impliquer les familles et les adolescents dans l'émergence du projet pour l'adapter à leurs besoins - Identification du ou des lieux potentiels d'intervention (fixe ou itinérance) - Identification des acteurs ressources
	Echéances de réalisation
	2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- CCRC : étude et coordination - CAF : suivi et accompagnement	- Etude de besoin - Perspectives opérationnelles et propositions adaptées au territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Partenaires de l'enfance Jeunesse : ALHS, MJC, CS - Des professionnels de la psychologie de l'adolescent - Point relais oxygène Valence - Maison des ados Valence...	- Contenu de l'étude - Faisabilité des propositions

- **Fiche action 12** : Organiser des ateliers parents-enfants et développer des actions spécifiques autour de la parentalité d'adolescents

Diagnostic initial	Public cible
- Une adolescence de plus en plus précoce et difficile - Pas de lieux existants sur le territoire autour des questions de la parentalité d'ados - Des lieux alentours saturés - Des difficultés à obtenir un rdv avec un psychologue spécialisé auprès des enfants - Présence de 2 collèges sur le territoire - Des actions ponctuelles existantes	- Les parents d'adolescents - Les adolescents
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Proposer des temps sous le regard bienveillant d'un professionnel dans un objectif de prévention précoce - Renforcer le lien parents/adolescents pour un meilleur accompagnement des familles - Proposer des temps d'échanges entre adolescents et entre familles	- Définition des lieux et des partenaires possibles pour animer ces temps
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- CCRC : coordination et ludothèque/médiathèques - MJC de GG - CS MJC 3 rivières - Association La Tribu	- Amélioration des relations familiales et sociales des adolescents
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Partenaires ados et parentalité sur d'autres territoires - Département - Les collèges du territoire (et ceux accueillants des enfants du territoire)	- Nombre d'ateliers organisés - Nombre de personnes présentes à chaque séance

4- THEMATIQUE : LOGEMENT

Axe stratégique 8 : Proposer un cadre de vie adapté à chaque public

Objectifs :

- Favoriser des liens durables entre les générations.
- Soutenir l'action des plus jeunes auprès des plus âgés
- Garantir l'accessibilité au logement à tous.
- Accompagner les personnes lors des changements de situations familiales ou professionnelles

Axe stratégique 9 : Améliorer la visibilité des dispositifs

Objectifs :

- Créer des liens entre les partenaires
- Promouvoir les dispositifs existants
- Adapter la communication en fonction des publics rencontrés

Axe stratégique 10 : Proposer une offre d'accompagnement équitable sur le territoire

Objectifs :

- Permettre l'accès aux démarches dématérialisées à tous

Actions :

- **Fiche action 13** : Mener une réflexion autour de projets d'habitats partagés
- **Fiche action 14** : Accompagner les demandeurs de logement social pour rendre leur démarche plus accessible (service d'accueil intercommunal à co-construire entre la CCRC et les communes)
- **Fiche action 15** : Promouvoir et communiquer sur les dispositifs de rénovations portés par les différents acteurs en s'appuyant sur les structures existantes

– **Fiche action 13 : Mener une réflexion autour d'habitats partagés**

Diagnostic initial	Public cible
- Vieillissement de la population - Des projets d'habitats partagés en réflexion sur le territoire - Volonté de rester au domicile de plus en plus longtemps - Nombre de places limitées dans les EHPADs - Coût élevé des EHPAD	- L'ensemble de la population particulièrement : les seniors et les jeunes adultes
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Développer le lien intergénérationnel - Valoriser les jeunes générations dans l'aide aux plus âgés - Permettre de trouver des alternatives aux EHPAD pour les seniors autonomes - Renforcer le sentiment de solidarité dans la population - Estimer le besoin et les lieux où la demande existe ou pourrait être développée	- Recensement des projets existants - Rencontres des acteurs jeunesse/logement
	Echéances de réalisation 2021-2022
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- Communes particulièrement impliquées - CCRC Logement - CCRC Enfance Jeunesse : coordination - CAF : suivi et accompagnement	- Mieux informer les habitants autour de ce type d'habitat - Accompagner les communes par la mise en relation avec les partenaires ayant une expertise ou des projets déjà existants
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Bailleurs sociaux - MSA - Des associations « référentes » dans le domaine	- Nombre de rencontres autour de ce thème

- **Fiche action 14** : Accompagner les demandeurs de logement social pour rendre leur démarche plus accessible

Diagnostic initial	Public cible
- Tension sur les demandes de logement social - Disparité des procédures - Besoin de simplification pour l'utilisateur	- Les demandeurs de logement social
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Mettre en place un service d'accueil intercommunal pour les demandeurs de logement social	- Création d'un service dédié par la CCRC
	Echéances de réalisation 2021-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- CCRC : lieu d'accueil intercommunal - Les communes du territoire	- Simplification des démarches pour l'utilisateur - Un point d'entrée privilégié sur le territoire - Harmonisation des informations transmises aux usagers - Coordination entre les communes et la CCRC (recensement des demandes, offres de logement...)
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Les partenaires du logement social	- Mise en place d'un lieu d'accueil intercommunal commun - Rédaction du plan partenarial de gestion de la demande en logement social et d'information des demandeurs

- **Fiche action 15** : Promouvoir et communiquer sur les dispositifs de rénovations portés par les différents acteurs en s'appuyant sur les structures existantes

Diagnostic initial	Public cible
- Manque de lisibilité des actions déjà en place sur le territoire - Volonté des professionnels de mieux se connaître pour mieux diffuser les informations	- Les usagers ayant un logement nécessitant des rénovations
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Permettre une information claire sur les aides possibles pour la rénovation des logements	- Meilleure information des professionnels en lien avec les usagers susceptibles de devoir faire rénover leur logement
	Echéances de réalisation
	2021-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- CCRC : coordination (logement, communication) - CAF suivi et accompagnement	- Permettre aux usagers d'identifier les différentes possibilités d'aide à la rénovation
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- ALEC - SOLIHA - Renofuté - MSA - Partenaires de la rénovation	- Modalité d'information mises en place

5- THEMATIQUE : ACCES AUX DROITS – INCLUSION NUMERIQUE – AVS

Axe stratégique 11 : Permettre une information accessible sur l'ensemble du territoire

Objectifs :

- Donner de la lisibilité sur les dispositifs existants

Axe stratégique 12 : Renforcer le lien social et le vivre ensemble sur le territoire intercommunal

Objectifs :

- Développer des actions contribuant à l'animation de la vie sociale

Axe stratégique 13 : Favoriser l'inclusion numérique grâce à l'appropriation et à la valorisation des outils numériques

Objectifs :

- Sensibiliser les usagers sur les avantages et possibilités offertes par le numérique
- Coordonner les actions existantes afin de mieux accompagner les familles dans leurs démarches d'accès aux droits

Actions :

- **Fiche action 16** : Poursuivre la mise en place d'ateliers numériques (msap) en s'appuyant sur la MSAP d'Alboussière pour essaimer
- **Fiche action 17** : Optimiser les conditions d'accès aux droits en permettant un accueil partagé et un point d'accès numérique
- **Fiche action 18** : S'appuyer sur les associations existantes pour développer de nouveaux projets d'animation de la vie sociale
- **Fiche action 19** : S'appuyer sur les acteurs existants pour aller à la rencontre des habitants les plus éloignés et développer l'itinérance

- **Fiche action 16** : Poursuivre la mise en place d'ateliers numériques en s'appuyant sur la MSAP d'Alboussière pour essayer

Diagnostic initial	Public cible
- Face à la hausse de la dématérialisation des démarches, les usagers recherchent un accompagnement et s'orientent vers les accueils physiques ouverts	- Public peu familiarisé avec les outils numériques
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Valoriser la MSAP d'Alboussière - Elargir l'accompagnement au numérique sur la plaine - Prendre en compte les publics précaires sur un territoire caractérisé par une situation globalement aisée	- Capitaliser les savoirs faire et les pratiques de la MSAP d'Alboussière - Recenser les acteurs potentiels dans le développement d'ateliers numériques
	Echéances de réalisation
	2024-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- CCRC : coordination et MSAP - Caf : accompagnement et lien avec le Pôle Allocataires - Communes	- Développement d'ateliers numériques - Emergence d'une offre nouvelle en faveur de l'inclusion numérique
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- MSAP d'Alboussière - Associations implantées sur les communes du bas du territoire	- Nombre d'acteurs sollicités pour la mise en place d'ateliers numériques - Nombre d'ateliers numériques organisés - Note de faisabilité pour le développement des actions de la MSAP sur le bas du territoire

- **Fiche action 17** : Optimiser les conditions d'accès aux droits en permettant un accueil partagé et un point d'accès numérique

Diagnostic initial	Public cible
- Des permanences administratives et sociales non valorisées - Absence d'un lieu partagé permettant une orientation et un accompagnement optimisé - Absence de point d'accès numérique à la Maison des services de Guilhaud Granges	- Habitants du territoire - Professionnels de l'accompagnement social
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Créer un lieu unique d'orientation, d'accompagnement - Permettre la complémentarité et les échanges entre associations/institutions - Faciliter le parcours d'accès aux droits aux publics fragiles - Offrir des conditions d'accueil optimales pour les professionnels et les usagers - Expérimenter sur Guilhaud Granges la création d'une maison de service social proposant des points de permanences associatives.	- Recenser les locaux disponibles pour accueillir des partenaires de l'accès aux droits - Regrouper à Guilhaud Granges la maison des services, le CCAS et les associations de maintien à domicile dans un lieu adapté. - Evaluer les faisabilités et les pertinences d'un accueil partagé
	Echéances de réalisation
	2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- CCRC : coordination et interface avec les communes - Caf : coordination en lien avec le Pôle Allocataire - Commune de Guilhaud Granges	- Création d'un accueil partagé et centralisé - Un point d'accès numérique disponible pour les usagers et les professionnels
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Communes - Organismes concernés par l'accès aux droits : MSA, CARSAT, CPAM, Conseil Départemental	- Nouveau lieu identifié - Nombre de démarches administratives réalisées en direct avec/par les usagers via les outils numériques

- **Fiche action 18 : S'appuyer sur les associations existantes pour développer de nouveaux projets d'animation de la vie sociale**

Diagnostic initial	Public cible
- Un centre socio culturel présent sur 2 communes de la CCRC uniquement - Des acteurs intéressés par des projets d'animation de la vie sociale - Des associations investies dans des actions relevant de l'animation de la vie sociale	- Habitants du territoire
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Accompagner et valoriser les associations dans leurs actions en faveur de l'animation de la vie sociale - Accompagner des collectifs d'habitants - Couvrir davantage le territoire en matière d'animation de la vie sociale - Répondre aux besoins et envies des habitants	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- Caf : accompagnement des partenaires - CCRC : coordination	- Emergence de nouveaux projets d'EVS
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- MJC CS Trois Rivières - MJC Guilhaud Granges - Association La Tribu - Associations locales	- Nombre de rencontres organisées avec des acteurs du territoire autour d'une réflexion d'agrément AVS - Nouvel équipement agréé sur le territoire

- **Fiche action 19 :** S'appuyer sur les actions existantes pour aller à la rencontre des habitants les plus éloignés et développer l'itinérance.

Diagnostic initial	Public cible
- Un territoire diversifié - Des habitants (âgés) éloignés de l'usage du numériques - Des habitants éloignés de l'accès au numérique (connexion et / ou matériel) - Une augmentation des démarches à réalisées via le numérique	- L'ensemble des habitants du territoire éloignés géographiquement ou matériellement du numérique - Les habitants ayant des difficultés de déplacement du fait d'une situation personnelle (handicap...) ou du territoire (difficulté de mobilité)
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Permettre à l'ensemble des habitants du territoire d'accéder également aux démarches numériques - Mobiliser des professionnels autour de ce besoin et permettre l'adaptation de leurs pratiques professionnelles - Développer les actions itinérantes sur le territoire - Apporter des services numériques au plus près des personnes isolées - Proposer un accompagnement aux démarches numériques aux guilherandais grangeois sur un lieu fixe ou à domicile.	- Identifier les partenaires sur le territoire et les mettre en relation - Définir avec les acteurs ressource les modalités de déploiement de leurs interventions « hors les murs » - Proposer un accompagnement itinérant en mettant à disposition un agent dédié, dans un premier temps sur la commune de Guilherand Granges
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- Les acteurs déjà identifiés : MJC 3 rivières - CCRC : Coordination - MSAP - CAF : accompagnement - Commune de Guilherand Granges	- Développement coordonné sur le territoire des propositions d'accès aux outils numériques / accès aux droits au plus près des personnes
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Acteurs jeunesse - Association intervenant sur le territoire et les territoires limitrophes - Arch'agglo (expérience du bus numérique)	- Les propositions existantes sur le territoire - Le nombre de personnes accompagnées sur la commune de Guilherand Granges à domicile et sur site. - Nombre et caractéristiques des actions nouvelles en itinérance

5- THEMATIQUE TRANSVERSALE

Axe stratégique 14 : Mettre en réseau les acteurs du territoire pour une cohérence territoriale

Objectifs :

- Développer des projets au service du territoire intercommunal
- Donner de la lisibilité sur l'offre existante sur le territoire pour mieux accompagner les familles
- Renforcer le poste de coordination à l'échelle de l'ensemble du territoire conformément aux attentes CAF

Actions :

- **Fiche action 20 :** Coordonner les réseaux d'acteurs du territoire (petite enfance, enfance/jeunesse, parentalité, handicap, logement) et piloter la mise en œuvre de la CTG
- **Fiche action 21 :** Communiquer et informer sur les services existants sur le territoire

- **Fiche action 20** : Coordonner les réseaux d'acteurs du territoire (petite enfance, enfance/jeunesse, parentalité, handicap, logement) et piloter la mise en œuvre de la CTG

Diagnostic initial	Public cible
- Manque de connaissance et de liens entre les acteurs du territoire - Volontés des acteurs de tisser des liens	- Acteurs de la petite enfance (RAM, EAJE, MC) - Acteurs de la parentalité (LAEP, ludothèque) - Acteurs de l'enfance jeunesse (ALSH, MJC, CS) - Acteurs du logement
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Favoriser l'interconnaissance - Créer des passerelles entre actions/partenaires - Susciter des envies communes - Partager les expériences et les savoirs faire - Assurer le suivi et la mise en œuvre de la CTG - Conseiller et accompagner les élus du territoire	- Une rencontre semestrielle - Itinérance de ces rencontres - Organiser des comités techniques pour mesurer l'évolution des actions de la CTG
	Echéances de réalisation
	2021-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- Chargée de coopération désignée : Mme Véronique DAVIN (1 ETP) * - CCRC : coordination de ces temps d'échanges - Caf : suivi et accompagnement des actions	- Meilleur maillage entre les acteurs du territoire - Fluidité de l'information concernant les actions/services présents sur le territoire) - Développement de projets communs - Evolutions des politiques communales et intercommunales
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Equipements petite enfance, enfance/jeunesse, parentalité du territoire - Acteurs périphériques à convier selon les envies spécifiques des équipements	- Nombre de rencontres organisées - Nombre de personnes présentes à chaque rencontre - Nombre d'actions passerelles ou partenariales menées

* La Convention d'Objectif et de financement de pilotage contient les modalités précises relatives au poste de chargé de coopération

– **Fiche action 21 : Communiquer et informer sur les services existants sur le territoire**

Diagnostic initial	Public cible
- Manque de lisibilité autour des actions et équipements présents sur le territoire - Un accès à l'offre complexe pour les modes d'accueil de la petite enfance	- Familles du territoire - Acteurs du territoire
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Recenser les différents services présents sur le territoire - Faciliter le parcours de demande de mode d'accueil pour les 0-3 ans - Renforcer les liens entre acteurs du territoire - Mesurer l'offre et la demande plus facilement en vue d'une couverture des besoins optimisée - S'appuyer sur la mise en place d'un lieu centralisé de l'offre d'accueil enfance/ jeunesse pour valoriser les bonnes pratiques en matière d'information aux familles : l'expérience de Guilhaum Granges, un guichet unique pour les familles avec enfants de 0 à 12 ans (crèche, ALHS, écoles) - Essaimer les bonnes pratiques en matière de communication sur le territoire.	- Recenser les différents services du territoire - Actualiser les informations via le site « monenfant.fr » de la Caf - Créer un outil à destination des familles et des professionnels - Mettre en place sur Guilhaum Granges un point unique d'information pour faciliter l'accès aux demandes des familles - Relayer les informations sur les sites internet de la CCRC et des communes
	Echéances de réalisation 2021 - 2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- CCRC : coordination - Caf : interface avec le site internet « monenfant.fr »	- Une meilleure lisibilité de l'offre existante - Plus de cohérence entre les projets développés - Une vision d'ensemble affirmée
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
- Communes de la CCRC - Service communication de la CDC - Partenaires associatifs et institutionnels du territoire	- Edition d'un outil de communication à destination du grand public

Programmations des actions

2021	2022	2023	2024	2025
Action 1 : Créer une micro structure sur le plateau en s'appuyant sur l'actualisation de l'étude de besoins d'accueil réalisée par l'ACEPP en 2013				
Action 2 : Organiser des temps d'information sur le métier d'assistant maternel				
Action 3 : Organiser une réunion de présentation entre le Pôle Ressources Handicap et les acteurs du territoire dans la perspective de définir les modalités de partenariats				
Action 4 : Mener des diagnostics participatifs avec les jeunes pour connaître leurs besoins				
Action 5 : Lancer une réflexion sur un PMN itinérant				
Action 6 : Organiser un suivi de « parcours jeunesse » entre acteurs du territoire				
Action 7 : Renforcer la formation des animateurs pour faire évoluer les postures professionnelles et mieux répondre aux besoins des jeunes				
Action 8 : Maintenir et renforcer l'accueil périscolaire et extrascolaire des 3/6 ans en garantissant le soutien politique et financier des communes				
Action 9 : Fédérer professionnels et public autour d'un évènement festif annuel sur le thème de la parentalité en s'appuyant sur les structures existantes				
Action 10 : Organiser des conférences- débats régulières dans des lieux « neutres »				
Action 11 : Réfléchir à un lieu d'accueil et d'écoute pour les jeunes et/ou les parents d'adolescents				
Action 12 : Organiser des ateliers parents-enfants et développer des actions spécifiques autour de la parentalité d'adolescents				
Action 13 : Mener une réflexion autour d'habitats partagés				
Action 14 : Accompagner les demandeurs de logement social pour rendre leur démarche plus accessible				
Action 15 : Promouvoir et communiquer sur les dispositifs de rénovations portés par les différents acteurs en s'appuyant sur les structures existantes				
Action 16 : Poursuivre la mise en place d'ateliers numériques (msap) en s'appuyant sur la MSAP d'Alboussière pour essaimer				
Action 17 : Optimiser les conditions d'accès aux droits en permettant un accueil partagé et un point d'accès numérique				
Action 18 : S'appuyer sur les associations existantes pour développer de nouveaux projets d'animation de la vie sociale				
Action 19 : S'appuyer sur les actions existantes pour aller à la rencontre des habitants les plus éloignés et développer l'itinérance				
Action 20 : Coordonner les réseaux d'acteurs du territoire (petite enfance, enfance/jeunesse, parentalité, handicap, logement) et piloter la mise en œuvre de la CTG				
Action 21 : Communiquer et informer sur les services existants sur le territoire				

✓ **Les instances :**

- Le Comité technique : Instance opérationnelle, il se réunit au moins deux fois par an, il organise et assure le déploiement de la CTG. Il prépare le/les comités de pilotage. Pour celui-ci il rédige un état d'avancement du plan d'actions, de la programmation (cf. réalisations, difficultés, ajustements, nouvelles actions, programmation à venir, premier résultat, bilan... Il prépare des recommandations qui favorisent les débats et facilitent une prise de décisions partagées. Il est composé en tant que de besoins d'acteurs du territoire et animé par le chargé de coopération du territoire et le chargé de conseil et développement CAF. Il peut solliciter l'expertise de professionnels et s'appuyer sur la contribution, la participation de la responsable du développement des territoires de la Caf.

- Le Comité de pilotage : instance décisionnelle, il se réunit au moins une fois par an, au 1^{er} trimestre de N, il est l'instance décisionnelle qui assure l'ensemble des étapes de validation de la démarche et son suivi durant la mise en œuvre. Il est composé du bureau exécutif communautaire de la CCRC (élargi aux trois maires ne siégeant pas au bureau : Toulaud, Cornas et Boffres) ; de la responsable du développement des territoires, le cas échéant de la direction.

En lien avec le chargé de conseil et développement de la Caf de l'Ardèche, le chargé de coopération du territoire est en charge de l'organisation et de l'animation de ces différentes instances.

Les comités techniques et les comités de pilotage font systématiquement l'objet d'un compte rendu synthétique.

✓ **Le suivi du déploiement de la Ctg :**

Le chargé de conseil et développement et le chargé de coopération de territoire sont maître d'œuvre de la démarche.

Le comité de pilotage et le comité technique seront chargés de définir et de porter la démarche d'évaluation notamment dans une logique d'analyse de l'impact social.

Le comité de pilotage doit pouvoir prendre des décisions à l'appui de l'évaluation des objectifs et des actions prévus pour l'année écoulée. Cela doit lui permettre de prendre une décision éclairée sur les perspectives de l'année suivante qui lui sont présentées.

La concertation partenariale avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la construction et la mise en œuvre de la CTG sera privilégiée sur toute la durée de la CTG.

EVALUATION CTG	Indicateurs	Qu'est-ce que l'on veut évaluer	Comment	Résultats	Perspectives	Impacts
	réalisation	L'avancée du plan d'action CTG	Respect des échéances			
	qualité	Pertinence du plan d'action	Satisfaction des acteurs			
		Dynamisme territorial	Nouveaux partenariats			
	moyens	La communication	Plan de communication			
		L'implication des acteurs dans la démarche	Rôle de chacun : Elus, techniciens, partenaires, habitants			
		L'adaptation des moyens mis en place	Nombre de personnes – Qualité des personnels			
	stratégiques	La gouvernance	Pertinence des instances : COPIL - COTECH			
		La coordination	Référentiel de chargé de coopération			
	thématiques	La petite enfance	En quoi la CTG contribue-t-elle à faire évoluer les constats de départ			
		Enfance et la jeunesse				
		Le soutien à la parentalité				
		Le logement				
		L'accès aux droits - précarité numérique - AVS				

ANNEXE 6 – Décisions du conseil communautaire de la *communauté de communes Rhône Crussol* et des communes d'Alboussière, Boffres, Champis, Charmes sur Rhône, Chateaubourg, Cornas, Guilhaud Granges, St Georges les Bains, St Péray, St Romain de Lerps, St Sylvestre, Soyons et Toulaud

*Département de l'Ardèche
Arrondissement de Tournon Sur Rhône
Canton de Guilhaud-Granges*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE CRUSSOL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 25 FEVRIER 2021

**DÉLIBÉRATION N°024-2021 : VALIDATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
(CTG) AVEC LA CAF**

Le 25 février deux mil vingt et un à dix-huit heures,

Le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Péray, sous la présidence de Monsieur Jacques DUBAY, Président.

Nombre de conseillers communautaires :

- *en exercice : 41*
- *présents : 38*
- *pouvoir : 3*
- *qui ont pris part au vote : 41*

Date de convocation au conseil communautaire : Vendredi 19 février 2021

Secrétaire de séance : Monsieur Denis DUPIN

Etaient présents :

Mme GAUCHER, M. CLOUE, Mme COSTEROUSSÉ, Mme MALLET, Mme SALLIER, M. COQUELET, M. DARNAUD, M. GOUNON, M. PONSICH, Mme RIFFARD, M. DUBAY, Mme FORT, M. GUIGAL, Mme METTRA, Mme VOSSEY-MATHON, M. CHAUVEAU, M. GERLAND, M. LE GALL, Mme QUENTIN-NODIN, M. AVOUAC, Mme SICOIT, M. PONTAL, M. LAFAGE, Mme ROSSI, Mme PEYRARD, M. MONTIEL, M. COULMONT, Mme SORBE, M. POMMARET, Mme LEJUEZ, M. MIZZI, Mme MORFIN, Mme SIMON, Mme MONTET, M. RIAILLON, M. DUPIN, Mme GOUMAT, M. DEVOCHELLE.

Etaient absents excusés :

Mme ESCOFFIER, M. RANC, Mme BSERENI.

Madame Ana ESCOFFIER, étant absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur André COQUELET.

Monsieur Kevin RANC, étant absent excusé, a donné pouvoir à Monsieur Régis PONSICH.

Madame Stella BSERENI, étant absente excusée, a donné pouvoir à Madame Josette MALLET.

Monsieur Denis DUPIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Sylvie GAUCHER, Vice-Présidente déléguée à l'administration générale, la famille et la parentalité expose.

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche, la Communauté de Communes Rhône-Crussol, les Communes d'Alboussière, Boffres, Champis, Charmes sur Rhône, Chateaubourg, Cornas, Guilhaud-Granges, Saint-Georges-lès-Bains, Saint-Péray, Saint-

**DÉLIBÉRATION N°024-2021 : VALIDATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA
CAF**

Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre, Soyons et Toulaud, ont souhaité conjointement s'engager dans une nouvelle forme de contractualisation à l'échelle du territoire, intitulée Convention Territoriale Globale.

Elle constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche famille est mobilisé.

Elle poursuit une double logique :

- décliner les orientations départementales de la branche Famille dans une démarche collaborative ;
- s'accorder sur un projet social de territoire, véritable feuille de route partagée, adapté aux besoins des habitants et des familles.

Les thématiques étudiées :

- Petite enfance
- Enfance - jeunesse
- Parentalité
- Habitat – logement – cadre de vie
- Accès aux droits – inclusion numérique et animation de la vie sociale.
- Seniors et autonomie

Les travaux ont fait émerger un sixième axe transversal à l'ensemble des thématiques abordées autour de la communication et de la coordination des services existants.

Les acteurs du territoire ont été associés à cette démarche, malgré la nécessaire adaptation au contexte sanitaire. Ainsi, plus de 70 personnes (élus et professionnels) ont travaillé au cours de 4 ateliers organisés en mode « webinaire ». Les premiers ateliers ont été consacrés à dégager les atouts et ressources, les besoins, les freins et les faiblesses. Les seconds ateliers ont permis de travailler à la recherche de préconisations et d'actions à mettre en œuvre sur notre territoire.

La convention se décline autour :

- D'un portrait social qui permet de partager une vision commune du territoire et d'identifier les forces et faiblesses ayant fait émerger des enjeux lors des ateliers ;
- D'un plan d'action composé pour chaque thématique d'axes stratégiques et d'actions concrètes et opérationnelles déclinées sous la forme de fiche actions.

L'ensemble de ce travail est réuni dans un document unique édité par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 41 voix pour, soit à l'unanimité :

- Approuve la Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Ardèche afin de constituer un cadre politique de référence sur des champs d'intervention communs.
- Autorise le Président à signer la convention et tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

007-200041366-20210225-024-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2021

Extrait certifié conforme.

Le Président,
Jacques DUBAY

DÉLIBÉRATION N°024-2021 : VALIDATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF



MAIRIE D'ALBOUSSIÈRE
07440 ALBOUSSIÈRE
Tel : 04 75 58 30 64

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALBOUSSIÈRE

Délibération N°2021/010

Objet : ADOPTION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2021-2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/02/2021

En exercice	15
Présents	15
Absents	0
Votants	15

DATE DE CONVOCATION : 19/02/2021

DATE D’AFFICHAGE : 19/02/2021

L’AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le mercredi 24 février à 20h30

Le Conseil Municipal d’Alboussière, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle communale en raison des mesures sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Michel MIZZI, Maire,

Présents : Mesdames GARAYT Antoinette, LEGRAND Véronique, MORFIN Magali, PETRINI Roberta, PEYRARD Séverine, SAIDI Eve et Messieurs DUPONT Bernard, FRONDZIAK Éric, Monsieur GUILLOT Richard, KERENFORT Jean-Paul, MIZZI Michel, MOUNIER Fabien, RODE Jérémy, ROULOT Lionel, VACHER Anthony

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur RODE Jérémy

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche, la Communauté de Communes Rhône- Crussol, les Communes d'Alboussière, Boffres, Champis, Charmes sur Rhône, Chateaubourg, Cornas, Guilhaud-Granges, Saint-Georges-lès-Bains, Saint-Péray, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre, Soyons et Toulaud, ont souhaité conjointement s'engager dans une nouvelle forme de contractualisation à l'échelle du territoire, intitulée Convention Territoriale Globale.

Elle constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche famille est mobilisé. Elle poursuit une double logique :

- Décliner les orientations départementales de la branche Famille dans une démarche collaborative ;
- S'accorder sur un projet social de territoire, véritable feuille de route partagée, adapté aux besoins des habitants et des familles.

Les thématiques étudiées sont les suivantes : petite enfance, enfance – jeunesse, parentalité, Habitat – logement – cadre de vie, accès aux droits – inclusion numérique et animation de la vie sociale, seniors et autonomie.

Les travaux ont fait émerger un sixième axe transversal à l'ensemble des thématiques abordées autour de la communication et de la coordination des services existants.

Les acteurs du territoire ont été associés à cette démarche, malgré la nécessaire adaptation au contexte sanitaire. Ainsi, plus de 70 personnes (élus et professionnels) ont travaillé au cours de 4 ateliers organisés en mode « webinaire ». Les premiers ateliers ont été consacrés à dégager les atouts et ressources, les besoins, les freins et les faiblesses. Les seconds ateliers ont permis de travailler à la recherche de préconisations et d'actions à mettre en œuvre sur notre territoire.

La convention se décline autour :

- D'un portrait social qui permet de partager une vision commune du territoire et d'identifier les forces et faiblesses ayant fait émerger des enjeux lors des ateliers ;
- D'un plan d'action composé pour chaque thématique d'axes stratégiques et d'actions concrètes et opérationnelles déclinées sous la forme de fiche actions.

Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de l'Ardèche afin de constituer un cadre politique de référence sur des champs d'intervention commun ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Michel MIZZI



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

07 - ARDECHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice 16
- présents 13
- votants 16
- absents
- excusés

De la commune BOFFRES

Séance du 25 février 2021 à 19 heures 00

Date de convocation :
18 février 2021

Date d'affichage :
18 février 2021

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet
21-007 : CONVENTION
TERRITORIALE
GLOBALE

M. JUGE Hubert

Étaient présents :

Mmes AGUADO Annick, CHOSSON Virginie, CLEMENT Agnès, CUCCIA Hélène, ORBAN Nathalie, ROUMANET Odette, Mrs ARNDT Antony, BEROUD Pierre, CHAUCHARD Christian, DESBOS Marc, JUGE Hubert, JULIEN Brice, JULIEN Marcel

Procurations : M Jean RIAILLON à Mme Agnès CLEMENT
Mme BLONDEL Corinne à Mme CUCCIA Hélène

Excusés : M Jean RIAILLON et Mme BLONDEL Corinne

Secrétaire de séance

M. JULIEN Brice

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche, la Communauté de Communes Rhône-Crussol, les Communes d'Alboussière, Boffres, Champis, Charmes sur Rhône, Châteaubourg, Comas, Guilherand-Granges, Saint-Georges-lès-Bains, Saint-Péray, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre, Soyons et Touloud, ont souhaité conjointement s'engager dans une nouvelle forme de contractualisation à l'échelle du territoire, intitulée Convention Territoriale Globale.

Elle constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche famille est mobilisé.

Elle poursuit une double logique :

- décliner les orientations départementales de la branche Famille dans une démarche collaborative ;
- s'accorder sur un projet social de territoire, véritable feuille de route partagée, adapté aux besoins des habitants et des familles.

Les thématiques étudiées :

- Petite enfance
- Enfance - jeunesse
- Parentalité
- Habitat - logement - cadre de vie
- Accès aux droits - inclusion numérique et animation de la vie sociale
- Seniors et autonomie

Les travaux ont fait émerger un schéma axe transversal à l'ensemble des thématiques abordées autour de la communication et de la coordination des services existants.

Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le

SLO

ID : 007-210700357-20210225-21_007-DE

Les acteurs du territoire ont été associés à cette nécessaire adaptation au contexte sanitaire. Ainsi, plus de 70 personnes (élus et professionnels) ont travaillé au cours de 4 ateliers organisés en mode "webinaire". Les premiers ateliers ont été consacrés à dégager les atouts et ressources, les besoins, les freins et les faiblesses. Les seconds ateliers ont permis de travailler à la recherche de préconisation et d'actions à mettre en œuvre sur notre territoire.

La convention se décline autour :

- d'un portrait social qui permet de partager une vision commune du territoire et d'identifier les forces et faiblesses ayant fait émerger des enjeux lors des ateliers ;
- d'un plan d'action composé pour chaque thématique d'axes stratégiques et d'actions concrètes et opérationnelles déclinées sous la forme de fiche actions.

L'ensemble de ce travail est réuni dans un document unique édité par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Ardèche afin de constituer un cadre politique de référence sur des champs d'intervention communs ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention et tout document afférent à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture DE
TOURNON-SUR-RHONE le 01 mars 2021.

Publié ou notifié le 01 mars 2021.

Fait BOFFRES, le 25 février 2021

BOFFRES
Le Maire, H. JUZE
Maire

DEPARTEMENT

ARDECHE

ARRONDISSEMENT

TOURNON-SUR-RHÔNE

CANTON

LAMASTRE

NOMBRE

de conseillers en exercice :	15
de présents	13
de pouvoirs	0

OBJET :

Délibération :
Approbation de la
convention territoriale
globale avec la CAF

N° 05 / 2021

Le Maire certifie que le compte rendu de
cette délibération a été affiché à la porte de
la mairie
et que la convocation du Conseil avait été
faite le 22.02.2021

Commune

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le

ID : 007-210700522-20210301-052021-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01^{er} MARS 2021

Le 01^{er} mars 2021 à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de CHAMPIS se sont réunis salle du conseil municipal la Bâtie de Crussol, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Mesdames BERGERON, LE MOULT, DREVET, SOBOZYNSKI, MIGNOT, MAYER

Messieurs DUPIN, GAILLARD, LADREYT, DROGUET, ABANOZIAN, BASSET, ARGHITTU

formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Étaient excusés : M FRAISSE et M DAMIENS

François ARGHITTI a été élu secrétaire de séance.

Lionel FRAISSE a donné procuration à Nathalie LE MOULT.
Clément DAMIENS a donné procuration à Guy GAILLARD.

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche, la Communauté de Communes Rhône- Crussol, les Communes d'Alboussière, Boffres, Champis, Charmes sur Rhône, Chateaubourg, Cornas, Guilhaud-Granges, Saint-Georges-lès-Bains, Saint-Péray, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre, Soyons et Toulaud, ont souhaité conjointement s'engager dans une nouvelle forme de contractualisation à l'échelle du territoire, intitulée Convention Territoriale Globale.

Elle constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche famille est mobilisé.

Elle poursuit une double logique :

- décliner les orientations départementales de la branche Famille dans une démarche collaborative ;
- s'accorder sur un projet social de territoire, véritable feuille de route partagée, adapté aux besoins des habitants et des familles.

Les thématiques étudiées :

- Petite enfance
- Enfance - jeunesse
- Parentalité
- Habitat – logement – cadre de vie
- Accès aux droits – Inclusion numérique et animation de la vie sociale.
- Seniors et autonomie

Les travaux ont fait émerger un sixième axe transversal à l'ensemble des thématiques abordées autour de la communication et de la coordination des services existants.

Les acteurs du territoire ont été associés à cette démarche, malgré la nécessaire adaptation au contexte sanitaire. Ainsi, plus de 70 personnes (élus et professionnels) ont travaillé au cours de 4 ateliers organisés en mode « webinaire ». Les premiers ateliers ont été consacrés à dégager les atouts et ressources, les besoins, les freins et les faiblesses. Les seconds ateliers ont permis de travailler à la recherche de préconisations et d'actions à mettre en œuvre sur notre territoire.

La convention se décline autour :

- D'un portrait social qui permet de partager une vision commune du territoire et d'identifier les forces et faiblesses ayant fait émerger des enjeux lors des ateliers ;
- D'un plan d'action composé pour chaque thématique d'axes stratégiques et d'actions concrètes et opérationnelles déclinées sous la forme de fiche actions.

L'ensemble de ce travail est réuni dans un document unique édité par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix :

- Approuve la Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Ardèche afin de constituer un cadre politique de référence sur des champs d'intervention commun ;
- Autorise le Maire à signer la convention et tout document afférent à la présente délibération.

POUR : 15 (DONT 2 PROCURATIONS) CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Denis DUPIN
Maire de CHAMPIS



OBJET :
Délibération :
Approbation de la
convention territoriale
globale avec la CAF

N° 05 / 2021

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie et que la convocation du Conseil avait été faite le 22.02.2021

DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE - ARRONDISSEMENT DE TOURNON-SUR-RHÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARMES-SUR-RHÔNE SÉANCE DU 24 FEVRIER 2021

Nombre de Conseillers Municipaux

❖ En exercice	23
❖ Présents	23
❖ Absents	0
❖ Absents excusés	0
❖ Votants	23

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-quatre du mois de février à dix-huit heure trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Charmes-sur-Rhône.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2021

Date d'envoi et d'affichage de la convocation - ordre du jour : 19 février 2021

Présents : Thierry AVOUAC, Philippe BONNEFOY, Maryline ESPINOSA, Amandine HILAIRE, Didier SOUILHOL, Jessica MELOTTO BONIFACY, Alain PONTAL, Bruno FOURQUET, Josiane SANCHEZ, Patricia MILESI, Maxence MOUNIER, Josianne PERRIN, Julie SICOIT-ILIOZER, Freddy VASSEUR, Jérôme GOMEZ, Vanessa DALLEAU, Jean-Marie TERRASSE, Florence GOUAGOUT, Jean-Noël BORELLO, Daniel DUFOUR, Nathalie DEMAS, Jordan PERDRIOLAT, Alifa BARKET.

Absents :

Absents excusés :

Procuration :

Secrétaire de séance : Bruno FOURQUET nommé(e) conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

D2021-005 ➤ CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Didier SOUILHOL, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche, la Communauté de Communes Rhône- Crussol, les Communes d'Alboussière, Boffres, Champis, Charmes sur Rhône, Chateaubourg, Cornas, Guilherand-Granges, Saint-Georges-lès-Bains, Saint-Péray, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre, Soyons et Touloud, ont souhaité conjointement s'engager dans une nouvelle forme de contractualisation à l'échelle du territoire, intitulée Convention Territoriale Globale.

Elle constitue une cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche famille est mobilisé.

Elle poursuit une double logique :

- décliner les orientations départementales de la branche Famille dans une démarche collaborative,
- s'accorder sur un projet social de territoire, véritable feuille de route partagée, adapté aux besoins des habitants et des familles.

DÉLIBÉRATIONS

Les thématiques étudiées :

- Petite enfance
- Enfance - jeunesse
- Parentalité
- Habitat - logement - cadre de vie
- Accès aux droits - inclusion numérique et animation de la vie sociale
- Seniors et autonomie

Les travaux ont fait émerger un sixième axe transversal à l'ensemble des thématiques abordées autour de la communication et de la coordination des services existants.

Les acteurs du territoire ont été associés à cette démarche, malgré la nécessaire adaptation au contexte sanitaire. Ainsi, plus de 70 personnes (élus et professionnels) ont travaillé au cours de 4 ateliers organisés en mode « webinaire ». Les premiers ateliers ont été consacrés à dégager les atouts et ressources, les besoins, les freins et les faiblesses. Les seconds ateliers ont permis de travailler à la recherche de préconisations et d'actions à mettre en œuvre sur notre territoire.

La convention se décline autour :

- D'un portrait social qui permet de partager une vision commune du territoire et d'identifier les forces et faiblesses ayant fait émerger des enjeux lors des ateliers,
- D'un plan d'action composé pour chaque thématique d'axes stratégiques et d'actions concrètes et opérationnelles déclinées sous la forme de fiche actions.

L'ensemble de ce travail est réuni dans un document unique édité par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Ardèche afin de constituer un cadre politique de référence sur des champs d'intervention commun,
- AUTORISE le Maire à signer la convention et tout document afférent à la présente délibération.

Vote : à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Charmes-sur-Rhône les jours, mois et an susdits,

Extrait certifié conforme,

Thierry
AVOUAC

Signature
numérique de
Thierry AVOUAC
Date : 2021.03.01
09:04:26 +01'00'

Acte exécutoire par :

- Publication le 24/02/2021
- Accusé de réception du représentant de l'Etat

007-210700555-20210224-D2021-005-DE.

Date de télétransmission : 01/03/2021

Date de réception du Représentant de l'Etat : 01/03/2021

D2021-005 - 2/2

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUBOURG (07)

DÉPARTEMENT DE
L'ARDÈCHE

Séance du 11 février 2021

**Délibération
n° 2/2021**

**Convention
territoriale globale**

Conseillers :

*En exercice : 11
*Présents : 8
*Votants : 11

Date de la convocation

05/02/2021

Ainsi fait et délibéré le
jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié
conforme

**La Maire,
Caroline CAUBET**



Le onze février deux mille vingt et un à dix-neuf heures vingt, les membres du conseil municipal de la commune de Châteaubourg (07) se sont réunis à huis clos dans la salle des fêtes, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Mesdames Bertille ALLEMAND, Nadine ROUSSET, Caroline CAUBET, Stéphanie MATHIEU, Christine PERRET, ET, Messieurs Robert BOUVET, Joël BAUD et Claude DEVOCHELLE formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Angélique COMBE qui donne son pouvoir à Mr Claude DEVOCHELLE, Eric CHAZEL qui donne son pouvoir à Mme Bertille ALLEMAND et Christine BADART qui donne son pouvoir à Mr Joel BAUD.

Mme Stéphanie MATHIEU a été élue secrétaire de séance.

Madame la Maire rappelle que la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche, la Communauté de Communes Rhône- Crussol, les Communes d'Alboussière, Boffres, Champis, Charmes sur Rhône, Chateaubourg, Cornas, Guilhaud-Granges, Saint-Georges-lès-Bains, Saint-Péray, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre, Soyons et Touloud, ont souhaité conjointement s'engager dans une nouvelle forme de contractualisation à l'échelle du territoire, intitulée Convention Territoriale Globale.

Cette convention constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche famille est mobilisé.

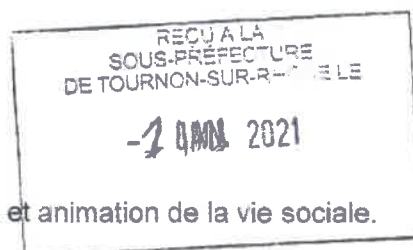
Elle poursuit une double logique :

- décliner les orientations départementales de la branche Famille dans une démarche collaborative ;

s'accorder sur un projet social de territoire, véritable feuille de route partagée, adapté aux besoins des habitants et des familles.

Les thématiques étudiées sont :

- Petite enfance
- Enfance - jeunesse
- Parentalité
- Habitat – logement – cadre de vie
- Accès aux droits – inclusion numérique et animation de la vie sociale.
- Seniors et autonomie



Les travaux ont fait émerger un sixième axe transversal à l'ensemble des thématiques abordées autour de la communication et de la coordination des services existants.

Les acteurs du territoire ont été associés à cette démarche, malgré la nécessaire adaptation au contexte sanitaire. Ainsi, plus de 70 personnes (élus et professionnels) ont travaillé au cours de 4 ateliers organisés en mode « webinaire ». Les premiers ateliers ont été consacrés à dégager les atouts et ressources, les besoins, les freins et les faiblesses. Les seconds ateliers ont permis de travailler à la recherche de préconisations et d'actions à mettre en œuvre sur notre territoire.

La convention se décline autour :

- D'un portrait social qui permet de partager une vision commune du territoire et d'identifier les forces et faiblesses ayant fait émerger des enjeux lors des ateliers ;
- D'un plan d'action composé pour chaque thématique d'axes stratégiques et d'actions concrètes et opérationnelles déclinées sous la forme de fiche actions.

L'ensemble de ce travail est réuni dans un document unique édité par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Ardèche afin de constituer un cadre politique de référence sur des champs d'intervention commun ;
- **Autorise** le Maire à signer la convention et tout document afférent à la présente délibération ;



DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 22/03/2021

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 18
Nombre de suffrages : 19
Date de convocation 17/03/2021
Date d'affichage 17/03/2021
VOTE : Adoptée à l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt ET un, le vingt-deux mars, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, hors du lieu habituel de ses séances pour des raisons sanitaires, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.

Etaient présents :

M. COLIOMBEI Cyril, M. CORRAL Anjel, M. COURBIS Joël, M. DEVISE Stéphane, M. DEVISE Michaël, M. DOHA Medard, M. DOREL Philippe, Mme FOUREL Huguette, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. GINE Elias, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, Mme LIONNETON Leslie, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme PRAS Aurélie, Mme ROSSI Bénédicte, Mme VACHER Marion

Procuration(s) :

Mme PIC Christiane donne pouvoir à M. CORRAL Anjel

Etaient absent(s) :

Etaient excusé(s) :

Mme PIC Christiane

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. DOHA Medard

Numéro interne de l'acte : 2021-25

Objet : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Rapporteur : Monsieur Joël COURBIS

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche, la Communauté de Communes Rhône- Crussol, les Communes d'Alboussière, Boffres, Champis, Charmes sur Rhône, Chateaubourg, Cornas, Guilhaud-Granges, Saint-Georges-lès-Bains, Saint-Péray, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre, Soyons et Touloud, ont souhaité conjointement s'engager dans une nouvelle forme de contractualisation à l'échelle du territoire, intitulée Convention Territoriale Globale.

Elle constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche famille est mobilisé.

Elle poursuit une double logique :

- déclinier les orientations départementales de la branche Famille dans une démarche collaborative ;
- s'accorder sur un projet social de territoire, véritable feuille de route partagée, adapté aux besoins des habitants et des familles.

Les thématiques étudiées :

- Petite enfance
- Enfance - jeunesse
- Parentalité
- Habitat - logement - cadre de vie
- Accès aux droits - inclusion numérique et animation de la vie sociale.
- Seniors et autonomie

Les travaux ont fait émerger un sixième axe transversal à l'ensemble des thématiques abordées autour de la communication et de la coordination des services existants.

Les acteurs du territoire ont été associés à cette démarche, malgré la nécessaire adaptation au contexte sanitaire. Ainsi, plus de 70 personnes (élus et professionnels) ont travaillé au cours de 4 ateliers organisés en mode « webinaire ». Les premiers ateliers ont été consacrés à dégager les atouts et ressources, les besoins, les freins et les faiblesses. Les seconds ateliers ont permis de travailler à la recherche de préconisations et d'actions à mettre en œuvre sur notre territoire.

La convention se décline autour :

- D'un portrait social qui permet de partager une vision commune du territoire et d'identifier les forces et faiblesses ayant fait émerger des enjeux lors des ateliers ;
- D'un plan d'action composé pour chaque thématique d'axes stratégiques et d'actions concrètes et opérationnelles déclinées sous la forme de fiche actions.

L'ensemble de ce travail est réuni dans un document unique édité par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Municipal,
Monsieur le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Ardèche afin de constituer un cadre politique de référence sur des champs d'intervention commun ;

Article 2 : Autorise le Maire à signer la convention et tout document afférent à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à CORNAS
Le Maire, M. LAFAGE Stéphane



DÉPARTEMENT

ARDÈCHE

Commune de GUILHERAND-GRANGES

ARRONDISSEMENT

TOURNON-SUR-RHÔNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 22 FEVRIER 2021

CANTON

GUILHERAND-GRANGES

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux février, le Conseil Municipal de la Commune de GUILHERAND-GRANGES était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sylvie GAUCHER.

NOMBRE

de conseillers en exercice : 33
de présents : 30
de pouvoirs : 3

OBJET

APPROBATION DE LA
CONVENTION
TERRITORIALE
GLOBALE A PASSER
AVEC LA CAF DE
L'ARDECHE

VD/CB n°21-12

La Maire

- certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 FEV. 2021
- certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 16.02.2021

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours déposé sur le site www.telerecours.fr pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Maire,



Etaient présents : MM. PONSICH, RANC, COQUELET, MARCON, GOUNON, CLOUE, RODRIGUEZ, CREMILLIEUX, MEUNIER, COURTEIX, CHARTOIRE, MASTORAKIS, BERNAUD, COVATO, MIENVILLE.

MMES GAUCHER, BSERENI, MALLET, RIFFARD, ESCOFFIER, COSTEROUSSE, SALLIER, CHEBBI, EILER, RENAUD, CLADIÈRE, CHOSSON, ADRAGNA, INAUDI, DIDIER.

Etait absent : -

Etaient excusés : M. DARNAUD ; MMES GATTEGNO, DARNAUD

Les conseillers ci-après avait délégué leur mandat : M. DARNAUD à M. CREMILLIEUX, MME GATTEGNO à MME RIFFARD, MME DARNAUD à MME GAUCHER.

Secrétaire de Séance : MME INAUDI

RAPPORTEUR : Sylvie GAUCHER

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche, la Communauté de Communes Rhône-Crussol, les Communes d'Alboussière, Boffres, Champis, Charmes sur Rhône, Chateaubourg, Cornas, Guilherand-Granges, Saint-Georges-lès-Bains, Saint-Péray, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre, Soyons et Toulaud, ont souhaité conjointement s'engager dans une nouvelle forme de contractualisation à l'échelle du territoire, intitulée Convention Territoriale Globale.

Elle constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche famille est mobilisé.

Elle poursuit une double logique :

- décliner les orientations départementales de la branche Famille dans une démarche collaborative ;
- s'accorder sur un projet social de territoire, véritable feuille de route partagée, adapté aux besoins des habitants et des familles.

Les thématiques étudiées :

- Petite enfance
- Enfance - jeunesse
- Parentalité
- Habitat – logement – cadre de vie
- Accès aux droits – inclusion numérique et animation de la vie sociale.
- Seniors et autonomie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

007-210701025-20210222-DEL-21-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2021

Notification : 23/06/2020

A L'UNANIMITE,
le Conseil Municipal adopte la
présente délibération



OBJET

**APPROBATION DE LA
CONVENTION
TERRITORIALE
GLOBALE A PASSER
AVEC LA CAF DE
L'ARDECHE**

VD/CB n°21-12

Commune de GUILHERAND-GRANGES

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 22 FEVRIER 2021**

Les travaux ont fait émerger un sixième axe transversal à l'ensemble des thématiques abordées autour de la communication et de la coordination des services existants.

La Maire

- certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **25 FEV. 2021**
- certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 16.02.2021

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours déposé sur le site www.telerecours.fr pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Maire,

Les acteurs du territoire ont été associés à cette démarche, malgré la nécessaire adaptation au contexte sanitaire. Ainsi, plus de 70 personnes (élus et professionnels) ont travaillé au cours de 4 ateliers organisés en mode « webinaire ». Les premiers ateliers ont été consacrés à dégager les atouts et ressources, les besoins, les freins et les faiblesses. Les seconds ateliers ont permis de travailler à la recherche de préconisations et d'actions à mettre en œuvre sur notre territoire.

La convention se décline autour :

- D'un portrait social qui permet de partager une vision commune du territoire et d'identifier les forces et faiblesses ayant fait émerger des enjeux lors des ateliers ;
- D'un plan d'action composé pour chaque thématique d'axes stratégiques et d'actions concrètes et opérationnelles déclinées sous la forme de fiches actions.

L'ensemble de ce travail est réuni dans un document unique édité par la Caisse d'Allocations Familiales.

**A L'UNANIMITE,
le Conseil Municipal adopte la
présente délibération**

DÉLIBÉRATION :

Le Conseil municipal,
Le Rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : approuve la Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Ardèche afin de constituer un cadre politique de référence sur des champs d'intervention communs ;

Article 2 : autorise Madame la Maire à signer la convention et tout document afférent à la présente délibération.

Document transmis à la sous-préfecture
de TOURNON-SUR-RHÔNE, le

Publié ou
notifié le

25 FEV. 2021
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Art. L 2131-1 du C.G.C.T.)

La Maire

Sylvie GAUCHER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

007-210701025-20210222-DEL-21-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2021

Notification : 23/03/2020

2



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT GEORGES LES BAINS
Séance du 23 mars 2021

Nombres de conseillers

En exercice	19
Présents	16
Votants	18

L'an 2021, le 23 mars 2021 à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Geneviève PEYRARD, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/03/2021

Date d'affichage de la convocation-ordre du jour : 18/03/2021

Etaient présents : Mme Geneviève PEYRARD, Mme Lise ALIBERT, M. Patrice LYONNAIS, Mme Clémence MATHIEU, M. Georges ANTERION, M. Olivier BEYLON, M. Éric DREVETON, M. Florent CLERGET, Mme Céline SANIEL, Mme Enola RICHEROT, M. Bernard BERGER, Mme Sandrine ROCH, Mme Noémie MONTAGNON, M. Sébastien SICOIT, M. Thibault GINOUX, Mme Sandrine LALLEMAND.

Représentés par pouvoir : M. Olivier MONTIEL à M. Patrice LYONNAIS, Mme Barbara DEMAS à Mme Clémence MATHIEU

Absents : Mme Cécile TABARIN

Secrétaire de séance : M. Éric DREVETON

de-2021-014 ► Communauté de Communes Rhône-Crussol / Convention Territoriale Globale

Madame la Maire expose :

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche, la Communauté de Communes Rhône- Crussol, les Communes d'Alboussière, Boffres, Champis, Charmes sur Rhône, Chateaubourg, Cornas, Guilherand-Granges, Saint-Georges-lès-Bains, Saint-Péray, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre, Soyons et Touloud, ont souhaité conjointement s'engager dans une nouvelle forme de contractualisation à l'échelle du territoire, intitulée Convention Territoriale Globale.

Elle constitue une cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche famille est mobilisé.

Elle poursuit une double logique :

- décliner les orientations départementales de la branche Famille dans une démarche collaborative ;
- s'accorder sur un projet social de territoire, véritable feuille de route partagée, adapté aux besoins des habitants et des familles.

Les thématiques étudiées :

- Petite enfance
- Enfance - jeunesse
- Parentalité
- Habitat – logement – cadre de vie
- Accès aux droits – inclusion numérique et animation de la vie sociale.
- Seniors et autonomie

Les travaux ont fait émerger un sixième axe transversal à l'ensemble des thématiques abordées autour de la communication et de la coordination des services existants.

Les acteurs du territoire ont été associés à cette démarche, malgré la nécessaire adaptation au contexte sanitaire. Ainsi, plus de 70 personnes (élus et professionnels) ont travaillé au cours de 4 ateliers organisés en mode « webinaire ». Les premiers ateliers ont été consacrés à dégager les atouts et ressources, les besoins, les freins et les faiblesses. Les seconds ateliers ont permis de travailler à la recherche de préconisations et d'actions à mettre en œuvre sur notre territoire.

La convention se décline autour :

- D'un portrait social qui permet de partager une vision commune du territoire et d'identifier les forces et faiblesses ayant fait émerger des enjeux lors des ateliers ;
- D'un plan d'action composé pour chaque thématique d'axes stratégiques et d'actions concrètes et opérationnelles déclinées sous la forme de fiche actions.

L'ensemble de ce travail est réuni dans un document unique édité par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Municipal,
Vu la Convention Territoriale Globale,

.../...

après en avoir délibéré par 18 voix pour, soit à l'unanimité,

APPROUVE la Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Ardèche afin de constituer un cadre politique de référence sur des champs d'intervention commun.

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant légal à signer la convention et tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Georges Les Bains, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Geneviève PEYRARD.

**Commune de SAINT-PERAY
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON SUR RHÔNE
CANTON DE GUILHERAND-GRANGES**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 FEVRIER 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq février à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Péray étant réuni au CEP du Prieuré, lieu de séance
extraordinaire, au regard du décret 2020-1310 du 29 octobre 2020, après convocation légale, sous
la présidence de Monsieur Jacques DUBAY, Maire en exercice.

Etaient présents : M. GERLAND Frédéric, Mme HART Céline, M. AMRANE Olivier, Mme QUENTIN-
NODIN Agnès, M. LE GALL Matthieu, Mme VILLE-PETIT Sandrine, M. GIRAUD Florian, Mme VOSSEY-
MATHON Nathalie, M. DURAND Dominique, M. SAUREL Jacques, M. GUIGAL Bernard, M. METTRA
Mireille, M. CHAUVEAU Gérard, M. FRAISSE Damien, M. CHABOUD Stéphan, M. LAM KAM David,
Mme BAUD GACHE Christel, Mme FORT Stéphanie, Mme MARQUET Stéphanie, Mme CHARLES
Sandrine, M. GUERIN James, M. LAMBERT Gabriel, Mme MARTIN Emilie, M. BEAL Thomas, Mme
BADIER Isabelle.

Etaient absents : Néant.

Etaient absents excusés : Mme PRADON-DIMBERTON Marie-Hélène (Procuration donnée à Mme
METTRA Mireille), Mme CIMETTA Emmanuelle (Procuration donnée à M. GERLAND Frédéric), Mme
LEGROS Magali (Procuration donnée à Mme QUENTIN-NODIN Agnès).

Secrétaire de séance : M. CHAUVEAU Gérard.

**OBJET : N°02-2021 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ARDECHE**

Convocation faite le 18 février 2021

Nombre de conseillers en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	29

VU le Code de la Sécurité Sociale et notamment ses articles L.263-1, L.223-1 et L.227 à
L.227-3,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action Sociale des Caisses d'Allocations Familiales,

VU la Convention d'Objectifs et de Gestion arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des
Allocations Familiales,

VU la délibération du conseil d'administration de la CAF de l'Ardèche en date du 2 février
2021 concernant la stratégie de déploiement des CTG,

VU l'avis de la commission Finances et Administration Générale réunie le 16 février 2021,

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité de s'inscrire dans un cadre politique de
référence sur des champs d'intervention communs,

Mireille METTRA, Conseillère Municipale Déléguée en charge de la Petite Enfance, expose :

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche, la Communauté de Communes Rhône-Crussol, les Communes d'Alboussière, Boffres, Champis, Charmes sur Rhône, Chateaubourg, Cornas, Guilherand-Granges, Saint-Georges-lès-Bains, Saint-Péray, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre, Soyons et Touloud, ont souhaité conjointement s'engager dans une nouvelle forme de contractualisation à l'échelle du territoire, intitulée Convention Territoriale Globale.

Elle constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche famille est mobilisé. Elle poursuit une double logique :

- Décliner les orientations départementales de la branche Famille dans une démarche collaborative ;
- S'accorder sur un projet social de territoire, véritable feuille de route partagée, adapté aux besoins des habitants et des familles.

Les thématiques étudiées sont les suivantes :

- Petite enfance
- Enfance - jeunesse
- Parentalité
- Habitat – logement – cadre de vie
- Accès aux droits – inclusion numérique et animation de la vie sociale.
- Seniors et autonomie

Les travaux ont fait émerger un sixième axe transversal à l'ensemble des thématiques abordées autour de la communication et de la coordination des services existants.

Les acteurs du territoire ont été associés à cette démarche. Les premiers ateliers ont été consacrés à dégager les atouts et ressources, les besoins, les freins et les faiblesses. Les seconds ateliers ont permis de travailler à la recherche de préconisations et d'actions à mettre en œuvre sur notre territoire.

La convention se décline autour :

- D'un portrait social qui permet de partager une vision commune du territoire et d'identifier les forces et faiblesses ayant fait émerger des enjeux lors des ateliers ;
- D'un plan d'action composé pour chaque thématique d'axes stratégiques et d'actions concrètes et opérationnelles déclinées sous la forme de fiche actions.

L'ensemble de ce travail est réuni dans un document unique édité par la Caisse d'Allocations Familiales.

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la Convention Territoriale Globale ci-annexée, visant à constituer un cadre politique de référence sur des champs d'intervention communs,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document afférent à la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Jacques DUBAY,
Maire de Saint-Péray



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

07 - ARDECHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	13
• votants	15
• absents	2
• exclus	0

De la commune Saint Romain de Lerps

Séance du 08 mars 2021 à 20 heures 00

Date de convocation :
02 mars 2021Date d'affichage :
16 mars 2021

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Convention Territoriale
Globale - CAF

Mme SIMON Anne, le Maire

Étaient présents :

A. SIMON, A-L. FOUREL, Q. POMMARET, S. GALAN, M. DREVET, D. DIETRICH, F. MICHELAS, J. SARRAZIN, M. GARNIER, D. DESPESSE, D. LOUISA, J. ROUCAYROL, L. MONTET, M. CRESPIN donne pouvoir à D. DIETRICH et E. MORAND donne pouvoir à Q. POMMARET

Secrétaire de séance :

Mme GARNIER Marielle

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche, la Communauté de Communes Rhône-Crussol, les Communes d'Alboussière, Boffres, Champis, Charmes sur Rhône, Chateaubourg, Cornas, Guilhaud-Granges, Saint-Georges-lès-Bains, Saint-Péray, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre, Soyons et Toulard, ont souhaité conjointement s'engager dans une nouvelle forme de contractualisation à l'échelle du territoire, intitulée Convention Territoriale Globale.

Elle constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche famille est mobilisé.

Elle poursuit une double logique :

- décliner les orientations départementales de la branche Famille dans une démarche collaborative ;
- s'accorder sur un projet social de territoire, véritable feuille de route partagée, adapté aux besoins des habitants et des familles.

Les thématiques étudiées :

- Petite enfance
- Enfance - jeunesse
- Parentalité

- Habitat - logement - cadre de vie
- Accès aux droits - inclusion numérique et animation de la vie sociale.
- Seniors et autonomie

Les travaux ont fait émerger un sixième axe transversal à l'ensemble des thématiques abordées autour de la communication et de la coordination des services existants.

Les acteurs du territoire ont été associés à cette démarche, malgré la nécessaire adaptation au contexte sanitaire. Ainsi, plus de 70 personnes (élus et professionnels) ont travaillé au cours de 4 ateliers organisés en mode « webinaire ». Les premiers ateliers ont été consacrés à dégager les atouts et ressources, les besoins, les freins et les faiblesses.

Les seconds ateliers ont permis de travailler à la recherche de préconisations et d'actions à mettre en œuvre sur notre territoire.

La convention est triennale, elle se décline autour :

- D'un portrait social qui permet de partager une vision commune du territoire et d'identifier les forces et faiblesses ayant fait émerger des enjeux lors des ateliers ;
- D'un plan d'action composé pour chaque thématique d'axes stratégiques et d'actions concrètes et opérationnelles déclinées sous la forme de fiche actions.

L'ensemble de ce travail est réuni dans un document unique édité par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Maire demande au conseil de :

- **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Ardèche afin de constituer un cadre politique de référence sur des champs d'intervention commun ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout document afférent à la présente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VOTE** par 15 voix « pour » **par délibération 21-04.**

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture De Tournon sur Rhône le 12 mars 2021.

Publié ou notifié le 12 mars 2021.

Fait Saint Romain de Lerps , le 12 mars 2021

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNE DE SAINT-SYLVESTRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SYLVESTRE**

DELIBERATION N° 19.2021

Séance du 8 mars 2021

Nombre de membres :	Afférents au conseil	:	15
	En exercice	:	14
	Membres présents	:	13
	Ont pris part à la délibération :		13

Date de la convocation : 1^{er} mars 2021

L'an deux mille vingt et un, et le 8 mars à 18 heures 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme GOUMAT Laëtitia, Maire.

Etaient également présents : Mmes/MM. BAUD Emilie – BESSET Véronique - BOGIRAUD Patrick – COMTE Jean-Paul – COQUILLET Danielle - COSTECHAREYRE Laurence – DESESTRET Alain – DEVISE Cyprien – GONDRE Fabrice - ISNARD François - REYNAUD Denis – TOURTET Lysiane.

Absents/Excusés : M. GOLLET Nicolas

Secrétaire de séance : Mme BAUD Emilie

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche, la Communauté de Communes Rhône-Crussol, les Communes d'Alboussière, Boffres, Champis, Charmes sur Rhône, Châteaubourg, Cornas, Guilherand-Granges, Saint-Georges-lès-Bains, Saint-Péray, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre, Soyons et Toulaud, ont souhaité conjointement s'engager dans une nouvelle forme de contractualisation à l'échelle du territoire, intitulée Convention Territoriale Globale.

Elle constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche famille est mobilisé.

Elle poursuit une double logique :

- Décliner les orientations départementales de la branche Famille dans une démarche collaborative ;
- S'accorder sur un projet social de territoire, véritable feuille de route partagée, adapté aux besoins des habitants et des familles.

Les thématiques étudiées :

- Petite enfance
- Enfance-jeunesse
- Parentalité
- Habitat-logement-cadre de vie
- Accès aux droits – inclusion numérique et animation de la vie sociale
- Seniors et autonomie

Les travaux ont fait émerger un sixième axe transversal à l'ensemble des thématiques abordées autour de la communication et de la coordination des services existants.

.../...

Les auteurs du territoire ont été associés à cette démarche, malgré la nécessaire adaptation au contexte sanitaire. Ainsi, plus de 70 personnes (élus et professionnels) ont travaillé au cours de 4 ateliers organisés en mode « webinaire ». Les premiers ateliers ont été consacrés à dégager les atouts et ressources, les besoins, les freins et les faiblesses. Les seconds ateliers ont permis de travailler à la recherche de préconisations et d'actions à mettre en œuvre sur notre territoire. La convention se décline autour :

- D'un portrait social qui permet de partager une vision commune du territoire et d'identifier les forces et faiblesses ayant fait émerger des enjeux lors des ateliers ;
- D'un plan d'action composé pour chaque thématique d'axes stratégiques et d'actions concrètes et opérationnelles déclinées sous la forme de fiches actions.

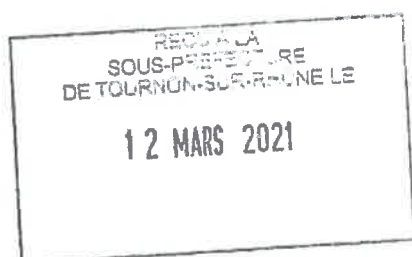
L'ensemble de ce travail est réuni dans un document unique édité par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Municipal **DELIBERE**,
A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE : la Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Ardèche afin de constituer un cadre politique de référence sur des champs d'intervention commun ;

AUTORISE : le Maire à signer la convention et tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, SAINT-SYLVESTRE le 8 mars 2021
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le
Publication le 8 mars 2021



LE MAIRE
Laëtitia GOUMAT



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (Palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon Cédex 3) dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Séance du 8 avril 2021

Date de la convocation : 29 mars 2021
Date de l'affichage en Mairie : 29 mars 2021

Nombres de membres :
Afférents au Conseil municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 19

L'an deux mille vingt et un et le huit du mois d'avril à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis sur convocation, au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes municipale « André Comte » sous la présidence de Monsieur Hervé COULMONT, Maire

Présents :

COULMONT HERVE, CRUMIERE LAURENT, SORBE VIRGINIE, CAMPOUS MICHEL, ROUSSEAU SYLVIE, DESANY JOCELYN, DEFAIVRE CLAUDE, TORTET BRIGITTE, CHARRASSE NICOLE, BEAUFORT ISABEL, TABOYAN ALINE, MENISSIER RICHARD, AMOROS JACKY, MONNIER YANN, KHALFOUN NAOURY, DUVIVIER JULIA, FAURE MARJORIE

Pouvoirs :

Madame THINEY CHARLOTTE à Monsieur ROUSSEAU SYLVIE
Monsieur BREYNAT PHILIPPE à Monsieur CRUMIERE LAURENT

Madame DUVIVIER JULIA est nommée secrétaire

2021-0804- 14

**Convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
et l'intercommunalité – Autorisation signature**

Monsieur le Maire précise que la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche, la Communauté de Communes Rhône-Crussol, les Communes d'Alboussière, Boffres, Champis, Charmes sur Rhône, Chateaubourg, Cornas, Guilhaud-Granges, Saint-Georges-lès-Bains, Saint-Péray, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre, Soyons et Touloud, ont souhaité conjointement s'engager dans une nouvelle forme de contractualisation à l'échelle du territoire, intitulée Convention Territoriale Globale.

Elle constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche famille est mobilisé.

Elle poursuit une double logique :

- décliner les orientations départementales de la branche Famille dans une démarche collaborative ;
- s'accorder sur un projet social de territoire, véritable feuille de route partagée, adapté aux besoins des habitants et des familles.

Les thématiques étudiées :

- Petite enfance
- Enfance - jeunesse

Acte rendu exécutoire par :
Réception en préfecture le :
Numéro identifiant unique de l'acte :
007-210703161-20210804 -
Affichage le :

*Le délai de recours contentieux devant le
Tribunal administratif de Lyon contre la
présente délibération est de deux mois.*

- Parentalité
- Habitat – logement – cadre de vie
- Accès aux droits – inclusion numérique et animation de la vie sociale.
- Seniors et autonomie

Les travaux ont fait émerger un sixième axe transversal à l'ensemble des thématiques abordées autour de la communication et de la coordination des services existants.

Les acteurs du territoire ont été associés à cette démarche, malgré la nécessaire adaptation au contexte sanitaire. Ainsi, plus de 70 personnes (élus et professionnels) ont travaillé au cours de 4 ateliers organisés en mode « webinaire ». Les premiers ateliers ont été consacrés à dégager les atouts et ressources, les besoins, les freins et les faiblesses. Les seconds ateliers ont permis de travailler à la recherche de préconisations et d'actions à mettre en œuvre sur notre territoire.

La convention se décline autour :

- D'un portrait social qui permet de partager une vision commune du territoire et d'identifier les forces et faiblesses ayant fait émerger des enjeux lors des ateliers ;
- D'un plan d'action composé pour chaque thématique d'axes stratégiques et d'actions concrètes et opérationnelles déclinées sous la forme de fiche actions.

L'ensemble de ce travail est réuni dans un document unique édité par la Caisse d'Allocations Familiales.

Il convient d'approuver la Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Ardèche afin de constituer un cadre politique de référence sur des champs d'intervention commun et d'autoriser le Maire à signer la convention et tout document afférent à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la passation de la Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Ardèche

AUTORISE le Maire à signer ladite convention

Pour extrait conforme,
A Soyons, le 9 avril 2021

Le Maire, Herve COULMONT



[Handwritten signature of Herve Coulmont]

Acte rendu exécutoire par :
Réception en préfecture le : 12/4/2021
Numéro identifiant unique de l'acte : 007-210703161-20210804 - 0207 0804, 14-04
Affichage le : 12/4/2021

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon contre la présente délibération est de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2021

Conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Exprimés : 19

Pouvoirs : 0

Convocation le : 19 février 2021

Présents : Mmes et MM. Christophe CHANTRE, Patrice POMMARET, Nathalie AUBERT, Stéphane CHANTEPY, Patricia DUMESNIL, Christian ROMAIN, Agnès GAULTIER, Diana GUERBER, Corinne DA SILVA GRAÇA, Yvan RICOU-CHARLES, Christophe DELAY, Gaëlle LEJUEZ, Patricia CROUZET, David MONCHAL, Antoine BISSONNIER, Pierre-Sylvain FERATON, Hugo MANENT, Anaïs REYMOND, Sabine BARRAL.

Absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Nathalie AUBERT.

OBJET n°21-09 : Convention Territoriale Globale avec la CAF

Rapporteur : Madame Dumesnil adjointe déléguée aux affaires sociales et à la citoyenneté

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche, la Communauté de Communes Rhône- Crussol, les Communes d'Alboussière, Boffres, Champis, Charmes sur Rhône, Chateaubourg, Cornas, Guilhaud-Granges, Saint-Georges-lès-Bains, Saint-Péray, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre, Soyons et Toulaud, ont souhaité conjointement s'engager dans une nouvelle forme de contractualisation à l'échelle du territoire, intitulée Convention Territoriale Globale. Elle constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche famille est mobilisé.

Elle poursuit une double logique :

- décliner les orientations départementales de la branche Famille dans une démarche collaborative ;
- s'accorder sur un projet social de territoire, véritable feuille de route partagée, adapté aux besoins des habitants et des familles.

Les thématiques étudiées sont :

1) Petite enfance – 2) Enfance, jeunesse – 3) Parentalité – 4) Habitat, logement, cadre de vie – 5) Accès aux droits, inclusion numérique et animation de la vie sociale.

Le thème Seniors et autonomie a été seulement abordé.

Les travaux ont fait émerger un sixième axe transversal à l'ensemble des thématiques abordées autour de la communication et de la coordination des services existants.

Les acteurs du territoire ont été associés à cette démarche, malgré la nécessaire adaptation au contexte sanitaire. Ainsi, plus de 70 personnes (élus et professionnels) ont travaillé au cours de 4 ateliers organisés en mode « webinaire ». Les premiers ateliers ont été consacrés à dégager les atouts et ressources, les besoins, les freins et les faiblesses. Les seconds ateliers ont permis de travailler à la recherche de préconisations et d'actions à mettre en œuvre sur notre territoire.

La convention (document de 65 pages) se décline autour :

- d'un portrait social qui permet de partager une vision commune du territoire et d'identifier les forces et faiblesses ayant fait émerger des enjeux lors des ateliers ;
- d'un plan d'action composé pour chaque thématique d'axes stratégiques et d'actions concrètes et opérationnelles déclinées sous la forme de fiche actions.

L'ensemble de ce travail est réuni dans un document unique édité par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Ardèche afin de constituer un cadre politique de référence sur des champs d'intervention commun.

- **Autorise le Maire** à signer la convention et tout document afférent à la présente délibération.

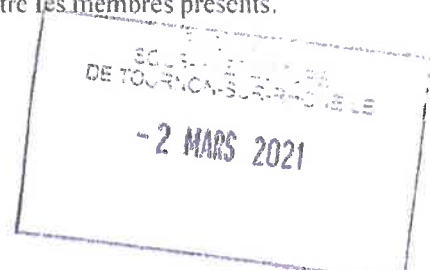
Fait et délibéré à Toulaud, les. jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Christophe CHANTRE



[Handwritten signature]





ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de l'Ardèche

Convention Territoriale Globale 2021-2025



Département de l'Ardèche



Saint-Silvestre



